

 Conservatoire
d'espaces naturels
Centre

 Conservatoire
d'espaces naturels
Loir-et-Cher

Plan d'actions quinquennal 2013-2017

Connaitre
Protéger
Gérer
Valoriser



www.cen-centre.org

<http://conservatoiresites41.com>

 Conservatoires
d'espaces
naturels


offrons à nos enfants un patrimoine naturel préservé

Plan d'actions quinquennal 2013 - 2017

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher

Approuvé en Conseil scientifique le : 22 septembre 2012
Validé en Conseil d'administration le : 13 octobre 2012 (Cen Centre)
Validé en Conseil d'administration le : 19 octobre 2012 (Cen 41)

DOCUMENT STRATEGIQUE ETABLI EN VUE DE LA DEMANDE D'AGRÉMENT DES DEUX
STRUCTURES AU TITRE DE L'ARTICLE L414-11 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
COMME CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS AGREÉS

Les Conservatoires d'espaces naturels de la région Centre

Associations loi 1901, reconnues d'intérêt général, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à la sauvegarde des milieux remarquables par leur flore, leur faune, leurs qualités paysagères ou géologiques depuis 1987 (Cen Loir-et-Cher) et 1990 (Cen Centre).

Les Conservatoires préservent 3 390 hectares distribués sur 121 sites (au 31 mars 2012). Outre ces rôles de gestionnaires d'espaces naturels, ils accompagnent l'État et les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques environnementales.

Cen Centre

Siège administratif :
3, rue de la Lionne
45000 Orléans
Tél : 02 38 77 02 72



Cen Loir-et-Cher

Siège administratif :
34, av. Maréchal Maunoury
41000 Blois
Tél : 02 54 58 94 61



SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	5
Lien avec les textes réglementaires	6
A – Loi de programmation Grenelle I	6
B – Loi Grenelle II	6
C – Décret du 7 octobre 2011	6
D – Arrêté ministériel du 7 octobre 2011	6
Cadre stratégique du PAQ des Conservatoires de la région Centre	8
0.1 – Évolution des structures, contexte historique fondant le PAQ	8
0.2 – Axes structurants du PAQ	9
0.4 – Hiérarchisation des actions	12
0.5 – Organisation structurelle et opérationnelle complémentaire	13
0.6 – Évaluation et indicateurs	13
Axe 1 : Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires	15
1.0 – Bilan et état des lieux de l'action des Conservatoires	15
CONNAISSANCE	15
PROTECTION	17
GESTION	21
VALORISATION	22
1.1 – Conserver les espaces et les espèces	24
1.1.1 HIERARCHISER LES MILIEUX ET ESPECES CIBLES	24
1.1.2 DECLINER UNE STRATEGIE TERRITORIALE	24
1.1.3 FAIRE ÉMERGER DES MODES DE CONSERVATION INNOVANTS	24
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS	26
1.2 – Connaître les espaces naturels	27
1.2.1 POURSUIVRE ET DEVELOPPER LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION	27
1.2.2 METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE D'ÉVALUATION DE LA GESTION	27
1.2.3 RENFORCER LA CONNAISSANCE SUR LES SITES ET TERRITOIRES DE PROJET	27
1.2.4 FAIRE DU RESEAU DE SITES UN SUPPORT DE RECHERCHE	27
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS	29
1.3 – Protéger durablement les espaces naturels	30
1.3.1 POURSUIVRE LA MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE	30
1.3.2 RENFORCER LA PRESERVATION PAR DU REGLEMENTAIRE OU DE LA LABELLISATION	30
1.3.3 DEVELOPPER L'IMPLICATION DANS LES MESURES COMPENSATOIRES	31
1.3.4 CONTRIBUER A LA PRESERVATION DES ESPACES DE FONCTIONNALITE ET DE ZONES TAMPONS AUTOUR DES SITES	31
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS	33
1.4 – Gérer les milieux et les habitats d'espèces	35
1.4.1 INTEGRER LA GESTION DANS L'ÉCONOMIE LOCALE PAR LE PARTENARIAT AGRICOLE	35
1.4.2 DEVELOPPER UN GENIE ECOLOGIQUE PRAGMATIQUE, OPTIMAL ET RAISONNE ECONOMIQUEMENT	35
1.4.3 RECHERCHER DES MODES DE GESTION ALTERNATIFS ET INNOVANTS	36

1.4.4 VALORISER LES PRODUITS DE LA GESTION.....	36
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS	37
1.5 – Valoriser les sites	38
1.5.1 POURSUIVRE L' ANCRAGE TERRITORIAL DES SITES DES CEN	38
1.5.2 FAIRE DES SITES DES SUPPORTS DE SENSIBILISATION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL.....	39
1.5.3 DEVELOPPER DES MOYENS NOVATEURS DE SENSIBILISATION	40
1.5.4 FAIRE RECONNAITRE LES CEN ET LEUR EXPERTISE	40
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS	41
1.6 – Administrer les structures	44
1.6.1 DYNAMISER L' ASSISE CITOYENNE POUR DES BENEVOLES ACTIFS ET INVESTIS.....	44
1.6.2 SECURISER LE CADRE PARTENARIAL ET FINANCIER	44
1.6.3 RECHERCHER DES MODES DE FINANCEMENTS ALTERNATIFS	45
1.6.4 OPTIMISER L' ORGANISATION INTERNE ET ASSURER UNE BONNE COMPLEMENTARITE ENTRE BENEVOLES ET SALARIES	45
1.6.5 ENGAGER UNE DEMARCHE DE CERTIFICATION	45
1.6.6 EVALUER LA STRATEGIE	46
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS	47
Tableau de l'axe structurant N° 1 et hiérarchisation des actions....	50
Axe 2 : Animer les territoires et accompagner les politiques publiques	52
2.0 Bilan et état des lieux de l' intervention.....	52
2.0.1 – GRANDS PROGRAMMES TRANSVERSAUX.....	52
2.0.2 - POLITIQUES DE L'ÉTAT	53
2.0.3 - POLITIQUES DES AGENCES DE L'EAU.....	54
2.0.4 - POLITIQUES DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE.....	55
2.0.5 - POLITIQUES DES CONSEILS GENERAUX.....	55
2.0.6 - ÉCOPOLE DE LA REGION CENTRE	56
2.0.7 – COMMISSIONS DE CONCERTATION	56
2.1 – Politiques environnementales, du national au local.....	58
2.1.1 – ACCOMPAGNER DANS LA STRUCTURATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROGRAMMES TRANSVERSAUX (PLGN NOTAMMENT).....	58
2.1.2 - POURSUIVRE ET RENFORCER LES IMPLICATIONS DANS L' ANIMATION DE SITES NATURA 2000 AUX COTES DES COLLECTIVITES ET DE L'ÉTAT	58
2.1.3 - ANIMER OU PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE EN REGION DES PLANS NATIONAUX D' ACTIONS EN FAVEUR DES ESPECES.....	58
2.1.4 - APPORTER UNE CONTRIBUTION AUX SCHEMAS D' AMENAGEMENT EN FAVEUR DES CONTINUITES ECOLOGIQUES (TVB, SRCE, RER, PLU...)	59
2.1.5 - ACCOMPAGNER L'ÉTAT ET LA REGION CENTRE DANS LA CREATION ET LA GESTION DE ZONES PROTEGEES (SCAP, STRATEGIE RNR...)	59
2.1.6 - CONTRIBUER A LA PRESERVATION INTEGREE DES ZONES HUMIDES	59
2.1.7 - PERENNISER ET RENFORCER L' ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES ENS DES DEPARTEMENTS	59
2.1.8 - CONTRIBUER EN TERMES D' ACTIONS ET DE DECISIONS A L' OBSERVATION REGIONALE DE LA BIODIVERSITE : SINP ET ORB	60
2.1.9 - PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PAR DES ACTIONS DE CONSEIL ET D' EXPERTISE NOTAMMENT AUPRES DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DE LA REGION.....	60
2.1.10 - CONTRIBUER A PERENNISER LES DEMARCHES AGRO-ENVIRONNEMENTALES SUR LES TERRITOIRES A ENJEUX.....	60

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS	61
2.2 - Promotion de la biodiversité et sensibilisation des acteurs....	64
2.2.1 INITIER DES DEMARCHES DE CONSEIL A LA GESTION EN FAVEUR DES ESPACES REMARQUABLES	64
2.2.2 CONTRIBUER A LA SENSIBILISATION DES DECIDEURS ET MOBILISER LA POPULATION SUR LES TERRITOIRES	64
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS	65
Tableau de l'axe structurant N° 2 et hiérarchisation des actions....	66
Axe 3 : Réseau de sites, réseau d'acteurs : Initier et contribuer à des actions de mise en réseau des acteurs et de partage d'expérience.....	67
3.0 – Bilan et état des lieux de l'intervention.....	67
3.0.1 - RESEAU DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS.....	67
3.0.2 - RESEAU D'ACTEURS REGIONAUX.....	67
3.1 – Réseau des Conservatoires d'espaces naturels.....	68
3.1.1 PARTICIPER ET S'IMPLIQUER DANS LA DYNAMIQUE DE RESEAU DES CEN.....	68
3.1.1.2 ÉLARGIR L'IMPLICATION AU RESEAU DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS ET NOTAMMENT RNF	68
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS	69
3.2 – Réseau d'acteurs régionaux.....	70
3.2.1 POURSUIVRE L'ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPECES VEGETALES INVASIVES	70
3.2.2 DEVELOPPER L'ANIMATION DU GROUPE MARES EURELIEN A L'ÉCHELLE REGIONALE.....	70
3.2.3 IMPULSER ET COORDONNER LES ECHANGES SUR LES ACTIONS DE PRESERVATION ET DE CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT EN REGION CENTRE.....	70
3.2.4 CREER ET FEDERER UN RESEAU D'ACTEURS GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS EN REGION CENTRE.....	70
3.2.5 CONTRIBUER ACTIVEMENT A LA VALORISATION DE LA GESTION ET DE LA CONNAISSANCE DES ESPACES NATURELS EN REGION CENTRE.....	70
3.2.6 PARTICIPER ACTIVEMENT AUX ACTIONS DE L'ÉCOPOLE ET ETRE FORCE DE PROPOSITION....	71
3.2.7 POURSUIVRE LES PARTICIPATIONS AUX RESEAUX D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	71
3.2.8 RENFORCER ET DEVELOPPER LES PARTENARIATS CONVERGENTS ET COMPLEMENTAIRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE (PNR, CDA, APNE, CBN ETC...)	71
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS	72
Tableau de l'axe structurant N° 3 et hiérarchisation des actions....	74
Sigles et acronymes.....	75

PREAMBULE

La loi Grenelle II prévoit que l'État et le Conseil régional peuvent agréer les Conservatoires d'espaces naturels pour dix ans renouvelables. Le décret du 7 octobre 2011, pris pour application de cette disposition et complété par un arrêté ministériel du même jour, vient préciser les conditions et modalités de cet agrément.

L'agrément est délivré pour une durée de dix ans par le préfet de région et le président du Conseil régional aux Conservatoires d'espaces naturels membres de la Fédération (FCEN). L'agrément est en particulier fondé sur un plan quinquennal comportant les principales actions que les Conservatoires d'espaces naturels engageront sur cinq ans. L'agrément confirme l'obligation de réaliser un plan de gestion validé scientifiquement pour chaque site dont les Conservatoires ont la responsabilité (maîtrise foncière ou maîtrise d'usage).

Dans un communiqué du 11 octobre 2011 Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, affirme que :

"L'engagement des Conservatoires d'espaces naturels dans la préservation des milieux naturels n'est plus à démontrer. L'agrément permettra une meilleure lisibilité de leurs actions, une évaluation des résultats et encadrera la participation des Conservatoires à l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Il constitue une reconnaissance de la maturité de ce réseau de partenaires indispensable à l'État et aux Régions pour atteindre l'objectif national de restauration de la biodiversité".

Au niveau national, le décret et l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 précisent les modalités d'accès à l'agrément des Conservatoires par l'État et la Région et en particulier la nécessité d'élaborer un « Plan d'actions quinquennal » (PAQ) par lequel les Conservatoires « déterminent, par priorités, les actions » qu'ils « se proposent de mener à bien ».

Le PAQ est un document stratégique élaboré en concertation avec les partenaires. Il permet de visualiser les orientations des Conservatoires dans les cinq premières années de l'agrément et leurs contributions aux politiques publiques.

Lors de l'élaboration du décret, il a été convenu que le PAQ autorise une réelle souplesse dans la manière d'atteindre les objectifs.

LIEN AVEC LES TEXTES REGLEMENTAIRES

A – Loi de programmation Grenelle I

L'[article 24](#) de la Loi Grenelle I (2009-967 du 3 août 2009) annonce une « reconnaissance spécifique de l'action des Conservatoires d'espaces naturels ».

B – Loi Grenelle II

Le code de l'environnement intègre l'article [L.414-11](#), (en référence à l'article 129 de la Loi Grenelle II (2010-788 du 12 juillet 2010) qui :

- ❖ décrit l'action des Conservatoires ;
- ❖ intègre la possibilité d'un agrément conjoint État et Région ;
- ❖ précise que la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels regroupe l'ensemble des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en œuvre de leurs missions.

C – Décret du 7 octobre 2011

Par le [décret du 7 octobre 2011](#) (JO du 9 octobre 2011) :

- ❖ Le PAQ fait partie intégrante de la demande d'agrément (L.26-27) ;
- ❖ L'agrément vaut approbation du PAQ (L.33 et 207) ;
- ❖ Le PAQ précise les conditions de réalisation du plan de gestion (L.42-43) ;
- ❖ Le Conservatoire agréé communique au Préfet et à la Région annuellement un rapport de ses activités de l'année au regard du PAQ (L.56-57) ;
- ❖ Le PAQ doit être manifestement respecté sous peine de retrait de l'agrément (L.18-20).

D – Arrêté ministériel du 7 octobre 2011

Par l'[arrêté ministériel du 7 octobre 2011](#), le PAQ :

- ❖ Détermine, par priorité, les projets que se propose de mener à bien le Conservatoire sur les cinq premières années de l'agrément (L.105-106) ;
- ❖ Doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement (L.107) ;
- ❖ Indique les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national du patrimoine naturel sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée (L.109-110) ;
- ❖ Peut préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'État et au Conseil régional (L.113-114.) ;
- ❖ Peut prévoir l'acquisition de zones humides avec les Agences de l'eau (L.116-117) ;

- ❖ Prévoit la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion (L.119-120) sur les sites constitués d'un ensemble cohérent de parcelles dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion ;
- ❖ Doit être évalué par le Conseil scientifique du Conservatoire avant son terme (année 5) (L.195-197). Cette évaluation et le nouveau PAQ sont transmis au Préfet pour la seconde moitié de l'agrément de dix ans ;
- ❖ Cette évaluation du PAQ 1 et le projet de PAQ 2 font l'objet d'un avis du CSRPN sur demande du Préfet (L.199-201). Ils sont complétés, le cas échéant, après cet avis ;
- ❖ Le PAQ 2 fait l'objet d'une approbation dans les six mois suivant l'avis du CSRPN (intégrant le cas échéant les modifications issues de cet avis). (L.214-215) ;
- ❖ À défaut, l'agrément est retiré sur décision motivée (L.209-217).

Dans le cas d'une candidature d'un Conservatoire départemental (L.136-137), le dossier comporte une liste des sites et une cartographie qui permettent d'identifier les responsabilités du gestionnaire. Le PAQ distingue les responsabilités entre Conservatoires concernés.

Le dossier de demande d'agrément du Conservatoire départemental est intégré à celui du Conservatoire régional en ce sens qu'il est construit en lien étroit. Le dossier comporte tous les éléments de description de chaque structure (L.82 à 89). Sont donc communs au dossier de demande les éléments suivants :

- ❖ la personne habilitée à formuler la demande (L.81-82) ;
- ❖ la liste des membres du Conseil scientifique (L.90-91) ;
- ❖ l'avis de la Fédération (L-92-93) ;
- ❖ l'argumentaire de la demande (L.95-96) ;
- ❖ la liste et la cartographie des sites (L.98-103)
- ❖ le PAQ (L.109-111).

CADRE STRATEGIQUE DU PAQ DES CONSERVATOIRES DE LA REGION CENTRE

0.1 – Évolution des structures, contexte historique fondant le PAQ

Créés respectivement en 1987 et en 1990, les **Conservatoires d'espaces naturels de Loir-et-Cher (Cen 41) et de la région Centre (Cen Centre)** sont des associations loi 1901 professionnalisées, dans lesquelles les parties prenantes, composante bénévole et composante salariée, agissent en complémentarité et en synergie au service d'un objectif statutaire de préservation des espaces naturels les plus remarquables de la région Centre.

Si les deux Conservatoires d'espaces naturels en région Centre sont des entités juridiquement distinctes, il n'en demeure pas moins qu'elles se rejoignent très fortement par la finalité et la philosophie de leurs interventions. Partageant des objectifs et modes d'actions communs et convergents, les deux Conservatoires se sont attachés de longue date à œuvrer de concert dans une logique de complémentarité. Le président du Conservatoire départemental est membre de droit du Conseil d'administration du Conservatoire régional et inversement. En 2007, les deux Cen ont signé une convention cadre de partenariat qui refondait les relations stratégiques, politiques et techniques entre les deux structures. En 2012, ils ont abouti le processus de fusion de leurs conseils scientifiques et créé un organe commun aux deux structures. Le processus d'élaboration du PAQ a été l'occasion de renforcer les liens de manière importante à travers un travail collectif et étroitement concerté.

Pour les deux Conservatoires, le PAQ s'inscrit dans la suite logique des interventions engagées depuis leur création. La réflexion conduite pour élaborer le PAQ s'est donc très fortement appuyée sur les acquis de plus de 20 ans d'actions en faveur des espaces naturels.

Le 17 juin 2006, le Conseil d'administration du Cen Centre adoptait le « **Projet coordonné pour les espaces naturels et ruraux 2007-2013** » qui a fondé la ligne d'intervention stratégique du Cen Centre ces six dernières années. Ce projet, établi de manière cohérente à l'échelle régionale et décliné opérationnellement au plus près de la réalité des territoires, répondait à un double enjeu : **développer et renforcer un réseau de sites naturels remarquables protégés et accompagner les politiques publiques**. De ce fait, pour le Cen Centre, le PAQ est une prolongation et un développement du Projet coordonné, dans la suite duquel il s'inscrit tout naturellement.

La finalité statutaire des Conservatoires d'espaces naturels en région Centre est de protéger, assurer la pérennité et restaurer par une gestion appropriée les sites de la région Centre remarquables pour leurs intérêts biologiques, géologiques ou paysagers. Afin d'atteindre leurs objectifs, ils mettent en œuvre toutes actions permettant la **connaissance** des milieux naturels, leur **protection**, leur **gestion** et leur **valorisation** par ouverture au public.

Si ces objectifs fondateurs restent intangibles et ont été sans cesse réaffirmés, l'action des Conservatoires a significativement évolué en plus de 20 ans.

Dès leur création, et dans la droite ligne des premiers Conservatoires créés dès la fin des années 1970 et le début des années 1980, les Conservatoires en région Centre ont très fortement axé leurs interventions sur **la création d'un réseau de sites préservés**. L'impératif était alors de pouvoir maîtriser le foncier sur un nombre important de secteurs à enjeux tant les lacunes d'intervention étaient grandes. Cet objectif des Conservatoires se concrétisera grâce à des cadres très structurants tels que le Plan Loire grandeur nature en 1993 (Life Loire Nature) ou les programmes LIFE Tourbières de France et Pelouses sèches relictuelles... En six ans, la surface préservée était de 710 hectares et, après 15 ans, ce sont plus de 2 400 hectares qui composaient le réseau de sites. Les Conservatoires ont, tout au long de la construction de ce réseau, progressivement acquis et renforcé leurs compétences en réalisation de plans de gestion, mise en œuvre d'opérations de génie écologique et tissé des liens forts avec les acteurs du territoire.

La montée en puissance des politiques publiques de préservation de la biodiversité comme Natura 2000, les politiques ENS, l'émergence des réserves naturelles régionales ou, plus récemment, le Grenelle Environnement, a progressivement modifié et amplifié l'action en faveur des espaces naturels et de la biodiversité. Le réseau des sites a apporté sa contribution à la mise en œuvre de ces politiques et, forts de leurs acquis, les Conservatoires ont évolué en même temps que les différentes politiques. animateurs de sites Natura 2000, gestionnaires de réserves naturelles ou d'ENS, animateurs de territoires pour les MAEt, conseil aux donneurs d'ordre publics lors de la construction de leurs stratégies, sensibilisation des Pays... les Conservatoires sont sortis de leurs sites et ont progressivement diversifié leurs positionnements en s'impliquant comme **acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques**.

Conscients de la nécessité d'un travail en réseau, les Conservatoires se sont encore plus récemment appuyés sur les partenariats fructueux et constructifs avec des structures complémentaires pour développer des projets co-portés ou co-pilotés comme l'animation de MAEt, de groupes de travail tels que les espèces végétales invasives ou les mares en Eure-et-Loir.

Aujourd'hui, si l'ancrage de leur action reste le réseau de sites préservés, les Conservatoires d'espaces naturels sont devenus de véritables animateurs de territoires et d'acteurs et c'est donc tout naturellement que les axes structurants du PAQ découlent de cette évolution :

- ❖ **Axe 1 : Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires d'espaces naturels.**
- ❖ **Axe 2 : Animer les territoires et accompagner les politiques publiques.**
- ❖ **Axe 3 : Réseau de sites, réseau d'acteurs : initier et contribuer à des actions de mise en réseau des acteurs et de partage d'expériences.**

0.2 – Axes structurants du PAQ

L'axe structurant N° 1 résulte des positionnements originels des Conservatoires et s'appuie sur la quadrilogie « **Connaître, protéger, gérer et valoriser** ».

Le réseau de 121 sites et de plus de 3 400 hectares est aujourd'hui très représentatif des enjeux de préservation de la biodiversité en région Centre.

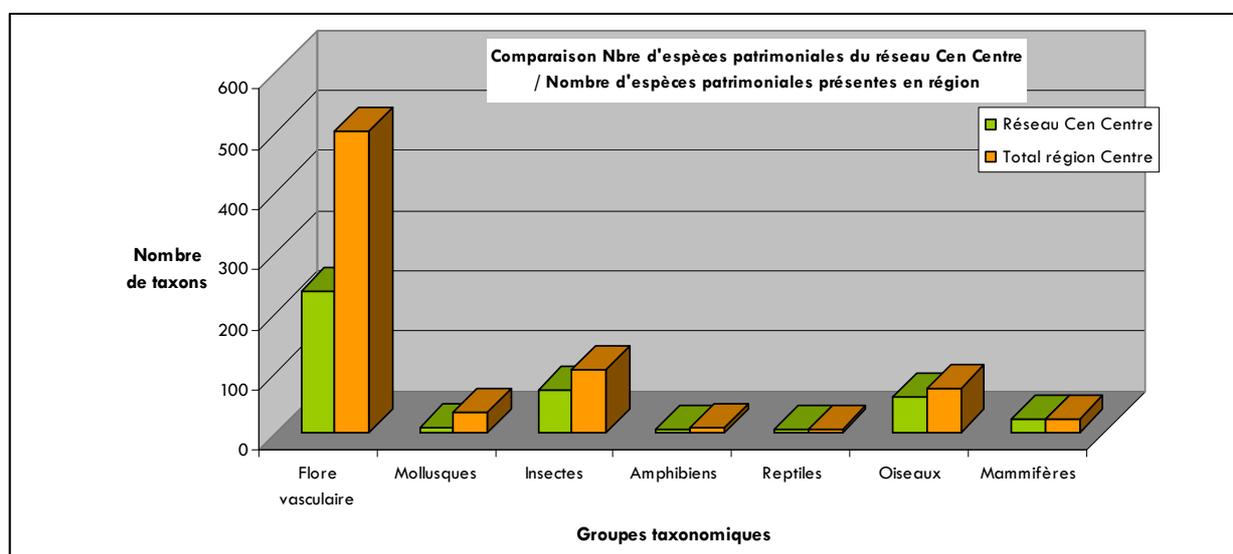
L'évaluation menée en 2011, et actualisée en 2012, sur la contribution du Cen Centre à la préservation des espèces patrimoniales de la région permet de mettre en lumière des contributions importantes du réseau de sites.

Par espèce patrimoniale, il convient d'entendre les espèces inscrites sur des listes de référence telles que les protections réglementaires, les annexes des directives européennes, les listes rouges...

Tableau de synthèse du nombre de taxons d'espèces patrimoniales présents sur les sites du Cen Centre, par groupe, et comparaison avec l'échelon régional.

	Réseau Cen Centre (nombre de taxons)	Total région Centre (nombre de taxons)	%
Flore vasculaire	235	501	47 %
Mollusques	10	34	29 %
Orthoptères	22	26	85 %
Odonates	16	24	67 %
Lépidoptères rhopalocères	30	50	60 %
Coléoptères	3	4	75 %
Amphibiens	6	8	75 %
Reptiles	5	6	83 %
Oiseaux (nicheurs/hivernants)	60	74	81%
Mammifères	22	22	100 %
Total	409	749	55 %

Graphique comparatif simplifié du nombre d'espèces patrimoniales



Si les résultats sont aujourd'hui probants, l'état des lieux de la biodiversité et des actions engagées en sa faveur en région Centre démontre que les actions se doivent d'être poursuivies et développées. En termes transversaux, les Conservatoires d'espaces naturels engageront un travail de fond pour que leurs positionnements répondent à une **stratégie opérationnelle territorialement cohérente et ciblée sur des milieux ou espèces à forts enjeux**.

Globalement, les positions sont réaffirmées sur les milieux à forte valeur patrimoniale : **espaces alluviaux des grandes vallées, complexes de pelouses sèches calcicoles, isolats de marais alcalins et tourbières, prairies humides**. Les milieux bocagers, voire certains espaces forestiers, pourraient également faire l'objet d'actions. Parmi les espèces cibles, les chiroptères, mais aussi des espèces, notamment d'insectes, visées par les plans régionaux d'actions (libellules, azurés...) ou pour lesquelles la région Centre a une responsabilité particulière, constituent des priorités établies. Les messicoles peuvent aussi constituer un enjeu, notamment pour le Cen Loir-et-Cher. Cela n'interdit pas d'envisager des positionnements en dehors de ces cibles prioritaires lorsque les enjeux ou les opportunités le nécessitent.

Afin de toujours mieux cerner les enjeux, mais aussi de contribuer à l'enrichissement de la donnée naturaliste, la **connaissance se tournera vers la réalisation d'inventaires** sur les sites mais aussi sur des territoires et thématiques d'importance. **L'évaluation de la gestion sera renforcée à travers la mise en place de suivis et d'indicateurs** obtenus grâce à des méthodes standardisées, robustes et simples à mettre en œuvre.

En vue d'assurer **la protection des espaces, la mixité des interventions par diversification des modes de maîtrise est réaffirmée très fortement**. La **maîtrise foncière** par les Conservatoires reste une préoccupation majeure et un cœur d'intervention sur les espaces à forts enjeux. Afin de compléter le fonds de dotation créé par la FCEN, une réflexion sera conduite en vue de créer un fonds de dotation régional permettant de recevoir des terrains en dons et legs. **La maîtrise d'usage s'appuiera sur la mobilisation des collectivités** en vue d'acquérir des espaces et de les confier en gestion aux Conservatoires, et sur les partenariats avec les propriétaires privés ou l'État, pour les sites en propriété domaniale. La préservation des noyaux de biodiversité seuls ne permettant pas d'assurer une pérennité durable des espaces et des espèces, les Conservatoires s'impliqueront dans **la mise en place d'actions de préservation des espaces de fonctionnalité** à travers les corridors biologiques ou la création de zones tampons autour des sites, notamment en espaces agricoles.

La **gestion des sites** s'appuie sur une **méthodologie standardisée** et adaptée aux espaces concernés par la réalisation **des plans de gestion**. Afin d'assurer un entretien des espaces préservés pérenne, peu coûteux en crédits publics et inscrit dans les réalités économiques des territoires, **le partenariat avec les agriculteurs, et en particulier les éleveurs**, est plus que jamais d'actualité et inscrit comme une priorité. La mise en œuvre de gestion par fauche ou pâturage extensif implique de maintenir et renforcer des relations étroites et des partenariats avec la profession agricole. Si le **génie écologique** reste souvent une nécessité, notamment en restauration mais aussi en entretien, l'objectif sera de s'assurer que les actions mises en œuvre répondent bien à une **logique pragmatique et raisonnée d'adéquation entre objectifs – enjeux et coûts induits**.

La valorisation pédagogique permet de répondre aux enjeux de **la sensibilisation du plus grand nombre** aux richesses du patrimoine naturel et **de l'ancrage territorial des sites préservés**. Animations grand public, éducation à l'environnement en milieu scolaire et aménagements de sites comme supports de découverte restent des opérations à poursuivre. Les Conservatoires chercheront cependant à développer des **actions novatrices de sensibilisation** en utilisant, entre autres, les **sciences participatives**.

L'axe structurant N° 2 découle de **l'évolution des Conservatoires** de gestionnaires de sites en **animateurs de territoires** accompagnateurs des politiques publiques.

Reconnue comme enjeu planétaire, la préservation de la biodiversité bénéficie aujourd'hui de nombreuses politiques publiques élaborées et structurées en sa faveur. L'expertise acquise par les Conservatoires leur permet de s'impliquer fortement aux côtés des partenaires publics, pour l'essentiel, mais aussi privés, afin de les **accompagner dans la mise en œuvre et le développement de leurs politiques de préservation des espaces et des espèces**.

Les principales actions engagées et qui sont à poursuivre et renforcer sont **les animations de territoires**, notamment en application de Natura 2000, mais aussi de politiques ENS où les Conservatoires assistent la collectivité en animant auprès des acteurs la mise en œuvre d'un document de gestion. Avec des sites représentatifs des enjeux à l'échelle régionale, les Conservatoires poursuivront leurs apports **à la création et la gestion d'aires protégées** (SCAP et RNR) ou à la structuration de réseaux **d'espaces naturels sensibles** des Départements. Les zones humides constituent des espaces vers lesquels les attentions sont fortement concentrées, et notamment à travers la déclinaison de l'objectif de préservation de **20 000 hectares de zones humides au niveau national**, fixé par le Grenelle et piloté par les Agences de l'eau, aux côtés desquelles les Conservatoires s'engageront afin d'apporter leur contribution. Afin d'inscrire leurs sites dans un maillage fonctionnel d'espaces préservés, les Conservatoires renforceront leurs contributions aux **politiques d'aménagement intégrant la prise en compte des corridors biologiques** comme le schéma régional de cohérence écologique, déclinaison régionale de la trame verte et bleue. **Des conseils à la gestion d'espaces naturels remarquables** auprès des collectivités locales mais aussi de propriétaires privés pourraient être développés avec une implication initiale des Conservatoires et une appropriation sur le long terme réalisée par le propriétaire.

L'axe structurant N° 3 implique une volonté des Conservatoires de s'appuyer sur leurs acquis pour contribuer **à la mise en réseau d'acteurs**. Le réseau « naturel » des Conservatoires est celui des Conservatoires d'espaces naturels regroupés au sein de la Fédération. L'engagement des Conservatoires en région Centre est de contribuer activement au partage d'expériences et à l'action développée au sein du réseau. En région Centre, les Cen Centre et Loir-et-Cher rechercheront à développer, nouer et conforter des partenariats avec l'ensemble des acteurs impliqués ou dont les actions recoupent la préservation des espaces et des espèces, et ce dans une logique de complémentarité. De manière plus active, ils se positionneront comme chefs de file sur des thématiques dans lesquelles leur expertise est reconnue.

La finalité de l'action menée par les Conservatoires est **la préservation de la biodiversité**. Il est important de considérer qu'un **principe directeur** global est **transversal** aux axes structurants et sous-tend la mise en œuvre opérationnelle des actions : **Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la biodiversité**. La sensibilisation par la pédagogie, la concertation et l'intégration locale des projets territoriaux implique tout autant des démarches actives qu'une méthode globale de travail qui visent à faire prendre conscience à tous les acteurs, partenaires et au plus grand nombre, de l'impérieuse nécessité d'intégrer la préservation de la biodiversité comme un principe fondamental du fonctionnement de notre société.

0.4 – Hiérarchisation des actions

L'ensemble des actions opérationnelles qui visent à atteindre les objectifs que se sont fixés les Conservatoires en région Centre pour leur plan d'actions quinquennal constitue leurs ambitions en faveur de la préservation des espaces naturels remarquables.

Toutefois, la réalisation de ces actions est intrinsèquement liée à des aspects externes qui sont les moyens financiers susceptibles d'être mobilisés et l'évolution temporelle des politiques publiques dont les priorités peuvent changer.

Un système de hiérarchisation des actions a été mis en place afin de permettre d'effectuer des choix et de garantir une mise en œuvre opérationnelle adaptée aux contingences matérielles.

Le niveau de hiérarchisation est le suivant :

- **Actions incontournables** : ces actions constituent des opérations de fond qui doivent s'inscrire dans la durée et être pérennisées ;
- **Actions nécessaires** : ces actions ont un apport évident mais peuvent faire l'objet d'arbitrages en cas de diminution des moyens ;
- **Actions utiles** : ces actions permettraient d'amplifier l'intervention des Conservatoires mais leur faisabilité reste incertaine ;
- **Actions courantes** : ces actions ne nécessitent pas d'être priorisées.

- **Actions de développement à négocier** : ces actions sont importantes car elles renforceront l'intervention et sont des axes de progression mais leur mise en œuvre sera intimement liée aux nouveaux moyens financiers mobilisables.

0.5 – Organisation structurelle et opérationnelle complémentaire

Chacun des deux Conservatoire conserve son indépendance décisionnelle à travers leurs Conseils d'administrations respectifs. Les présidents sont membres de droit dans le CA de l'autre Conservatoire ce qui permet, dès le niveau décisionnel, de faciliter les échanges politiques et stratégiques. Une réunion annuelle commune aux deux instances pourra être envisagée.

Le Conseil scientifique est commun, ce qui garantit une convergence dans les stratégies scientifiques et la méthodologie.

Sur le plan technique, les méthodologies de travail vont être élaborées de manière commune et concertée. L'une des deux structures pourra jouer un rôle de chef de file mais le propos est d'éviter les réflexions et travaux redondants et bien de créer des référentiels de travail identiques.

Les deux Conservatoires se retrouvent dans les axes structurants et les objectifs. Toutefois, les actions envisagées peuvent être identiques, communes ou propres à l'une ou l'autre des deux structures.

Les actions identiques seront réalisées avec les mêmes méthodes et objectifs mais sous la responsabilité propre de chacune des deux structures. Les actions communes seront menées en collaboration étroite. Les actions propres seront portées par la structure qui en aura pris l'engagement. Les partages sont précisés dans le tableau de synthèse des opérations.

Autant que faire se peut, les deux structures négocieront des conventionnements conjoints avec les organismes communs avec lesquels elles souhaitent renforcer ou engager des partenariats.

0.6 – Évaluation et indicateurs

L'évaluation du PAQ et de sa mise en œuvre est une obligation incontournable du processus d'agrément. Cela étant, même sans cette obligation, les Conservatoires ont engagé une politique de mise en place d'indicateurs qui permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés.

Chaque action opérationnelle bénéficiera de ses propres indicateurs quantitatifs et parfois qualitatifs.

Toutefois, des indicateurs plus « macro », qualifiés de chiffres clés, ont été définis afin de réaliser une évaluation synthétique et rapide de l'application du PAQ.

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels s'est doté d'un tableau de bord annuel qui constitue la batterie de chiffres clés la plus précise. Les tableaux annuels compilés constitueront une partie incontournable du processus d'évaluation.

Il a été choisi de retenir, afin de les mettre en exergue, les chiffres clés suivants :

⇒ **Chiffres clés « moyens » :**

- Compte de résultat financier et répartition des différentes origines de financement ;
- Moyens humains mobilisés ;
- Bénévolat valorisé.

⇒ **Chiffres clés « connaissance » :**

- Nombre total d'espèces patrimoniales préservées et pourcentage par rapport aux listes de référence en région ;
- Surface totale cumulée d'habitats patrimoniaux préservés et pourcentage par rapport à la surface connue au niveau régional ;
- Nombre de données taxonomiques saisies dans la base de données faune – flore – habitats.

⇒ **Chiffres clés « protection » :**

- Total de la surface protégée dont :
 - Pourcentage bénéficiant d'un classement réglementaire et ENS, et pourcentage par rapport à la surface totale des espaces remarquables cartographiés à l'échelle régionale ;
 - Répartition par type de maîtrise du foncier (acquisition, baux etc).
- Surface totale en animation territoriale par assistance à maîtrise d'ouvrage.

⇒ **Chiffres clés « gestion » :**

- Surface couverte par un document de gestion par rapport à la surface protégée ;
- Surface gérée par génie écologique ;
- Surface gérée par exploitation agricole ;
- Surfaces restaurées ou réhabilitées ;
- Pourcentage de travaux confiés à des structures d'insertion.

⇒ **Chiffres clés « valorisation » :**

- Nombre de personnes sensibilisées ;
- Nombre de sites aménagés pour ouverture au public.

AXE 1 : RENFORCER ET CONSOLIDER LE RESEAU D'ESPACES NATURELS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DES CONSERVATOIRES

Le réseau de sites préservés de longue date par les Conservatoires d'espaces naturels en région Centre constitue leur point d'ancrage territorial et le socle de leur action. Un site préservé contribue tout autant à la protection durable de la biodiversité qu'à la vie et à l'animation du territoire dans lequel il est inscrit.

L'objectif de l'axe structurant N° 1 est de poursuivre le positionnement traditionnel des Conservatoires sur la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation en faveur des espaces naturels remarquables.

1.0 – Bilan et état des lieux de l'action des Conservatoires

CONNAISSANCE

La protection des espaces naturels et des espèces remarquables doit résulter d'une démarche rationnelle basée sur une connaissance fine des enjeux, à l'échelle tant de la région que des territoires d'intervention. Elle doit s'appuyer sur des critères scientifiques incontestables pour permettre la création d'un réseau représentatif des différents types de milieux présents en région Centre.

Pour répondre à cette exigence, les Conservatoires d'espaces naturels en région Centre se sont dotés d'un Conseil scientifique dès leur création. Ces Conseils scientifiques ont été réunis en une seule instance, commune aux deux structures, dont la réunion plénière d'installation a eu lieu le 21 avril 2012. Cette instance, indépendante des Conseils d'administration, examine les opérations de protection à engager, étudie et donne son avis sur les plans de gestion et valide les orientations scientifiques et les méthodologies proposées.

La « connaissance » intègre la réalisation des plans de gestion, la mise en place de suivis écologiques d'évaluation après travaux, des expertises écologiques préalables à la protection de sites ainsi que des actions d'inventaires taxonomiques.

Les plans de gestion sont fondamentaux car ils conditionnent les interventions sur sites sur le long terme.

Pour le Cen Centre, la méthode de réalisation des plans de gestion a été standardisée en 2010. Elle s'appuie sur la méthode mise au point par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) pour les réserves naturelles mais adaptée aux particularités des sites Conservatoire.

Chaque année, les Conservatoires réalisent entre cinq et neuf plans de gestion sur les espaces protégés. Le temps de travail consacré aux plans de gestion représente une moyenne annuelle de 580 jours (2,8 ETP) pour un coût de 250 000 € environ.

Tableau d'état de réalisation des plans de gestion

	Cen Centre Surface	Cen Centre Nb de sites	Cen 41 Surface	Cen 41 Nb de sites
Plan de gestion	2 958 ha (96 %)	84 sites (88 %)	75 ha (47 %)	3 (15 %)

Les suivis écologiques ont pour objectif de tester la validité des opérations de gestion préconisées dans les plans de gestion et, le cas échéant, permettent de réadapter les mesures. Les suivis écologiques portent sur l'évolution des habitats ou sur le suivi d'espèces indicatrices bien déterminées.

Ils sont réalisés en interne par l'équipe salariée des Conservatoires mais peuvent aussi être confiés à des associations de protection de la nature disposant des capacités scientifiques requises lorsque les compétences ne sont pas disponibles en interne (Loiret Nature Environnement, LPO Touraine...).

La priorité étant mise, jusqu'à présent, sur la réalisation des plans de gestion afin de doter la majorité des sites de ces documents, les suivis n'ont représenté qu'une part réduite du temps de travail, évaluée à 100 jours (0,5 ETP) par an pour un coût de 45 000 €. Les montants de sous-traitances sur suivis écologiques représentent une moyenne annuelle de 30 000 €.

Les principaux suivis réalisés ces dix dernières années par le Cen Centre concernent :

- Suivi des populations d'oiseaux par STOC – EPS ou IPA sur les Prairies du Fouzon (41), le Val de Langeais (37), le Val de Montlouis (37) et la Loire dans le Loiret (45) sur une période de cinq ans avec évaluation et bilan la sixième année. Ces suivis permettent de connaître la structuration des populations d'oiseaux sur des grands sites et contribuent aux programmes nationaux sur l'évolution des populations.
- Suivi de l'évolution du solidage sur le site des Prairies des Chènevrières (36) et du Val d'Herry (18) sur cinq ans suite aux opérations de destruction. Ces études permettent de mettre en évidence l'impact des travaux d'éradication de ces espèces invasives.
- Suivi d'opérations de griffage pour la restauration d'habitats pionniers dans le Val de Sully (45) suite à un contrat Natura 2000. Ces suivis ont pour objectif de vérifier l'effet d'une opération expérimentale réalisée dans le cadre du document d'objectifs en vue de sa réplique si l'efficacité en termes de restauration d'habitat est avérée.
- Suivi de l'évolution des habitats forestiers de l'Île à Gaston (45), de l'Île de la Folie (41) et des Grands Marais (28) selon la méthode des réserves naturelles nationales. Ces études, réalisées tous les dix ans, permettent de visualiser le comportement des habitats forestiers naturels qui font l'objet d'une libre évolution sans intervention.
- Suivi de l'évolution des habitats prairiaux des Prairies du Fouzon (41) dans le cadre des mesures de gestion agricole extensive. La méthode appliquée permet d'évaluer le résultat de l'application des cahiers des charges agricoles sur ce site de grande taille.
- Suivi annuel des populations de Chiroptères, et plus particulièrement du Rhinolophe euryale, sur la réserve naturelle régionale du Bois des Roches et ses environs, l'objectif étant de mesurer l'évolution des populations d'espèces particulièrement menacées.
- Suivi annuel des populations d'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) sur les sites des Chaumes du Verniller (18), de l'Éperon de Murat (37) et des Puys du Chinonais (37), en lien avec le plan régional d'actions en faveur des *Maculinea*. Ces suivis permettent de mettre en évidence l'impact des différents modes de gestion (pâturage, fauche, broyage).

Les inventaires taxonomiques ont tout autant pour objectifs de renforcer la connaissance sur les sites que de contribuer à améliorer celle-ci à l'échelon régional.

Sur les sites, les inventaires, réalisés hors plan de gestion, ont été principalement confiés à des structures externes au Conservatoire car ils visent très souvent des groupes spécifiques et peu connus relevant essentiellement de l'entomofaune (Cercopie, Entomologie Tourangelle et Ligérienne, Opie Benthos, SOMOS...).

Récemment, le Cen Centre a pris part aux inventaires Carnets B pilotés par la DREAL Centre et dont l'objectif est de renforcer les connaissances taxonomiques à grande échelle sur des groupes peu connus.

En 2011, le Cen Centre a mis en place **la base de données SERENA** développée par Réserves naturelles de France pour le compte du ministère en charge de l'Écologie. Cette base de données possède comme atout d'utiliser les référentiels taxonomiques validés par le MNHN, une certaine adaptabilité aux contextes régionaux, la compatibilité avec le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et une utilisation par nombre de gestionnaires de réserves naturelles ou de Conservatoires d'espaces naturels.

Le travail, en cours de réalisation, d'intégration des données collectées en 20 ans par le Cen Centre a d'ores et déjà permis d'importer 52 000 données biologiques issues des plans de gestion pour l'essentiel, ainsi que d'autres travaux annexes. L'une des difficultés réside dans la prise en compte de données qui sont dans des rapports papiers ou sur des formats informatiques peu aisés à mettre en forme pour des imports automatiques.

À compter de sa mise en place, SERENA est devenu le logiciel de référence dans lequel les données collectées, en interne ou sur commande, sont désormais stockées.

PROTECTION

L'objectif fondamental des Conservatoires d'espaces naturels en région Centre est de contribuer à la préservation d'une partie significative de notre patrimoine naturel et d'offrir à notre région une identité patrimoniale, organisée sur la base d'un véritable réseau de sites protégés. Dans une logique d'intervention en faveur des espaces naturels les plus remarquables de la région, il est possible de distinguer trois catégories de sites selon une classification utilisée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels pour le tableau de bord national.

- Site de catégorie 1 : les sites préservés sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires en maîtrise foncière et d'usage.
- Sites de catégorie 2 : les sites identifiés au titre d'une politique publique et animés par les Conservatoires en accompagnement et assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Sites de catégorie 3 : les sites sur lesquels des conseils de gestion sont prodigués aux propriétaires.

L'Axe 1 du PAQ ne concerne que les sites de catégorie 1, les bilans et propositions du PAQ pour les deux autres catégories sont donnés dans le chapitre qui traite de l'Axe 2.

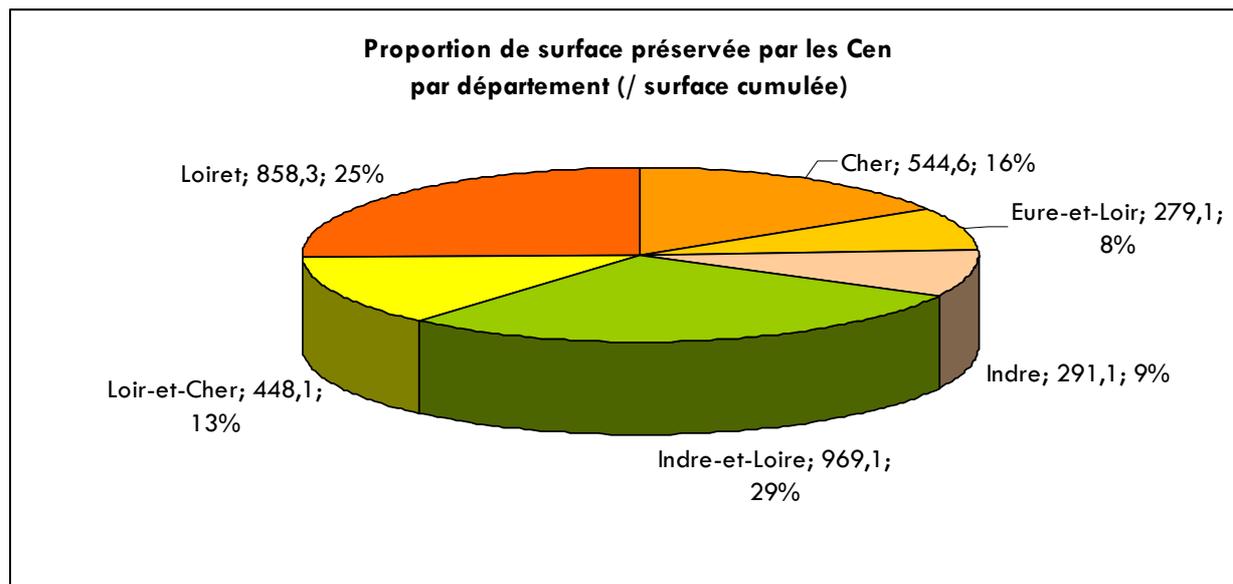
La protection des sites de catégorie 1 répond aux objectifs propres des Conservatoires et l'enjeu est de constituer un réseau cohérent d'espaces naturels remarquables protégés et gérés durablement, qui s'inséreront tout naturellement dans la mise en place de la Trame verte et bleue comme espaces nodaux ou foyers de biodiversité. L'attention portée par les Conservatoires depuis leur création, à se positionner sur des espaces à enjeux, fait que le réseau de sites protégés apporte sa contribution à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des espaces naturels.

Au 31 mars 2012, le réseau des sites est fort de 120 sites sur 3 390 hectares soit 0,09 % du territoire régional. Les Conservatoires interviennent de manière complémentaires sur deux sites que sont l'Île de la Folie et les Prairies du Fouzon (41).

Tableau de synthèse du nombre de sites et des surfaces protégées

	Cen Centre Surface	Cen Centre Nb de sites	Cen 41 Surface	Cen 41 Nb de sites
18	544,6 ha	21		
28	279,1 ha	13		
36	291,1 ha	14		
37	969,1 ha	20		
41	290,1 ha	10	158 ha	20
45	858,3 ha	24		
Total	3232,4 ha	102	158 ha	20

Graphique synthétique des surfaces préservées par département (en hectares)



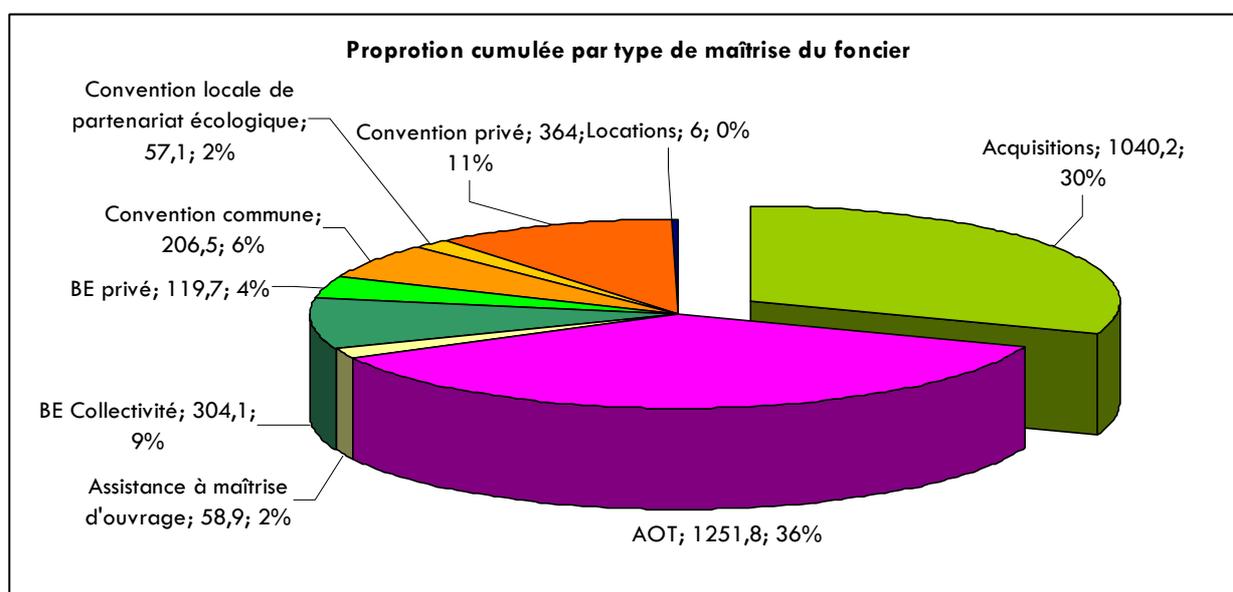
Pour assurer la maîtrise de l'espace, les Conservatoires s'appuient sur les acquisitions ainsi que sur les différents modes conventionnels permettant à un propriétaire de leur en confier l'usage.

Tableau de répartition des protections par type de maîtrise du foncier au 31 mars 2012

Département	Type autre	Cen Centre Surface (ha)	Cen Centre Nb de sites	Cen 41 Surface (ha)	Cen 41 Nb de sites
Cher		544,6	21		
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	58,9	1		
	BE Commune	3,0	1		
	Convention commune	40,0	1		
	Convention privé	216,0	2		
	Acquisitions	226,7	16		
Eure-et-Loir		279,1	14		
	BE Commune	1,0	1		
	BE propriétaire privé	30,1	1		
	Convention commune	44,7	3		
	Convention locale de partenariat écologique	57,1	1		
	Convention privé	94,9	1		
	Acquisitions	81,4	6		
Indre		291,1	14		
	BE Commune	21,2	1		
	BE propriétaire privé	2,0	1		
	Convention commune	18,1	2		
	Acquisitions	249,8	10		
Indre-et-Loire		969,1	20		
	AOT	739,6	10		
	BE CG	86,4	3		
	BE Commune	77,7	1		
	Convention commune	53,7	1		
	Acquisitions	11,7	5		

Département	Type autre	Cen Centre Surface (ha)	Cen Centre Nb de sites	Cen 41 Surface (ha)	Cen 41 Nb de sites
Loir-et-Cher		290,1	10	165	20
	AOT	54,9	1	12	1
	Acquisitions	235,2	9	113	14
	Locations			6	3
	Conventions			34	6
Loiret		858,3	24		
	AOT	456,3	9		
	BE Commune	114,8	2		
	BE propriétaire privé	87,6	3		
	Convention commune	50,0	2		
	Convention privé	27,1	1		
	Acquisitions	122,4	7		
Total		3 232,4	103	20	158

Graphique de synthèse des proportions de type de maîtrise du foncier



Le réseau de sites s'est constitué progressivement et quelques éléments peuvent être mis en évidence :

- En 1996, six ans après sa création, le Cen Centre protégeait 710 hectares. 15 ans plus tard, soit après 21 ans d'existence, la surface préservée a été multipliée par 4,5 en passant à 3 230 hectares.
- Les propriétés représentent 40 % de la surface préservée par les deux Conservatoires contre 20 % à l'échelle du réseau des 29 Cen. Avec les 11 % confiés en baux emphytéotiques, la maîtrise forte du foncier représente plus la moitié de la surface protégée.
- Plus de 2 500 hectares sont des zones humides dont 2 021 hectares sur les vallées alluviales de la Loire, du Cher et de l'Indre.

Bien que relevant d'une initiative privée, les actions des Conservatoires s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec les politiques publiques. Un nombre non négligeable de sites bénéficie ainsi d'un label ou d'une classification au titre de l'une ou l'autre des politiques portées par l'État et les collectivités territoriales.

Tableau de correspondance entre les sites et les types de classification pour le Cen Centre

Département	Données	ENS	APPB	RNN	RNR	Natura 2000 (ZPS + ZSC)
Cher						
	Surface (ha)	298,3	17,2	88,0		479,7
	Nombre sites	5	1	2		14
Eure-et-Loir						
	Surface (ha)	23,3			21,4	182,7
	Nombre sites	3			1	11
Indre						
	Surface (ha)	31,1			12,2	289,1
	Nombre sites	2			1	12
Indre-et-Loire						
	Surface (ha)	164,3	786,6			850,2
	Nombre sites	7	14			17
Loir-et-Cher						
	Surface (ha)	255,4				255,4
	Nombre sites	6				6
Loiret						
	Surface (ha)	68,3	50,0			741,5
	Nombre sites	1	1			18
Surface Ha		840,8	853,8	88,0	33,7	2 798,7

Tableau de correspondance entre les sites et les types de classification pour le Cen Loir-et-Cher

Département	Données	ENS	APPB	RN	RNR	TOTAL N2000 (ZPS + ZSC)
41						
	Surface (ha)	109	12			139,6
	Nombre sites	9	1			14

GESTION

Tous les espaces naturels de notre région sont le résultat d'une activité humaine, souvent agricole, sylvicole ou piscicole, et le maintien de ces richesses nécessite une gestion spécifique de ces espaces. Les objectifs de préservation de la richesse biologique passent donc nécessairement par des actions actives de gestion sur les milieux naturels mais cette prise en charge du patrimoine naturel n'a de cohérence que si elle est conduite dans la durée.

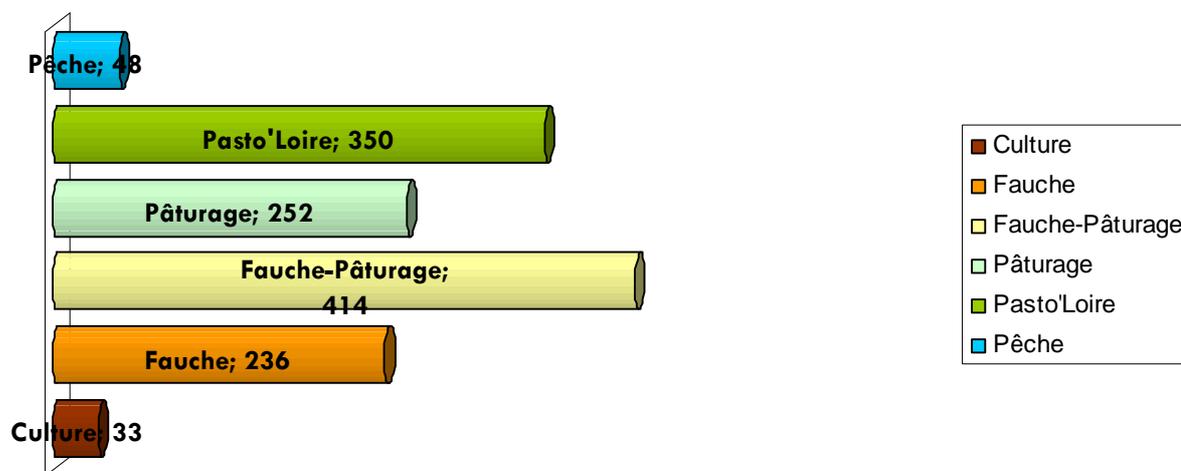
Lorsque les Conservatoires protègent un site et que ce site est exploité par un agriculteur, la gestion du site est confiée, dans la mesure du possible, à cet exploitant agricole. La relation avec l'exploitant est entérinée à travers un prêt à usage ou préférentiellement une convention de mise à disposition SAFER (CMD), tous deux assortis d'un cahier des charges précis et adapté aux exigences de préservation du site. Ce partenariat important avec la profession agricole est fondamental pour insérer la gestion des sites dans l'économie locale.

Tableau de synthèse des surfaces confiées à des exploitants agricoles

	Cen Centre	Cen Loir-et-Cher	Sites du Pasto' Loire (Cen Centre)
Nombre de sites	34	4	5
Nombre d'exploitants	52	11	4
Surface gérée	982 ha	46 ha	350 ha

Graphique des surfaces (en hectares) par type d'exploitation

(Note : Pasto' Loire intègre les exploitations ovines et est distingué de par son mode qui consiste en une prestation des exploitants)



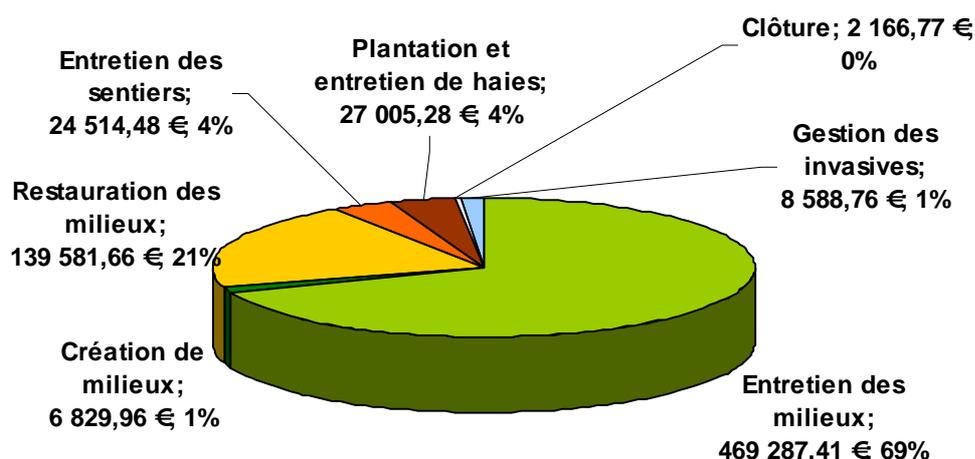
Les Conservatoires d'espaces naturels en région Centre réalisent très peu de travaux de gestion ou de restauration en régie et privilégient la **sous-traitance** notamment avec des associations d'insertion. La réalisation de travaux de gestion au sein des espaces naturels semble apporter une réelle plus value sociale en matière de réinsertion pour des personnes en difficulté. Ce type de collaboration permet également de jeter des ponts entre les politiques environnementales et sociales des collectivités concernées. Les Conservatoires contribuent ainsi au maintien de l'emploi et à la qualification de personnes en réinsertion sociale dans les départements. Cette complémentarité d'action donne toute sa cohérence à la dépense publique. Les entreprises ou associations d'insertion ont d'ailleurs développé une réelle compétence en génie écologique. Ainsi, en privilégiant le travail avec ces partenaires techniques, les Conservatoires disposent de toutes les garanties pour une bonne réalisation technique des chantiers de gestion.

En 2011, les Conservatoires ont sous-traité 171 opérations de gestion sur 60 sites.

Tableau de répartition des montants sous-traités par type de prestataire (données 31/12/2011)

Catégorie	Total Cen Centre	Total Cen 41
Insertion	298 258,18 €	10 668,32 €
Entreprise	232 225,60 €	1 095,54 €
Exploitant	145 245,53 €	2 038 €
Divers et matériel agricole	2 245,01 €	
Non référence	837,20 €	
Total	677 974,32 €	13 801,86 €

Graphique de la répartition des opérations sous-traitées par nature de travaux (données 31/12/2011, Cen Centre uniquement)



VALORISATION

Les sites gérés par les Conservatoires n'ont en aucun cas vocation à être mis sous cloche sauf à ce que leur ouverture au public soit totalement incompatible avec les objectifs de préservation.

Cette ouverture s'accompagne, quand le site s'y prête, d'aménagements (sentiers de découverte ou d'interprétation, panneaux d'information...) et d'une communication développée à l'échelle de chacun des sites, avec l'édition de plaquettes d'information, l'organisation d'animations, de chantiers-bénévoles, de conférences, d'événementiels et la médiatisation des actions, notamment auprès de la presse quotidienne régionale.

L'ensemble des sites valorisés forme ainsi un réseau cohérent et unitaire d'« Espaces naturels protégés en région Centre ».

Les Conservatoires ont trois objectifs majeurs en termes de valorisation :

- Favoriser l'intégration des sites auprès des populations locales ;
- Sensibiliser le plus grand nombre à la nécessité de préserver notre patrimoine naturel ;
- Faire connaître et reconnaître la démarche Conservatoire.

L'ensemble des documents édités le sont dans le respect d'une charte graphique propre à chaque Conservatoire pour une meilleure lisibilité et une identification facilitée. L'homogénéisation des logos et appellations des Conservatoires en 2011-2012 tend vers une image plus cohérente à l'échelle régionale et nationale.

Depuis la création des Conservatoires, ce sont près de 40 000 personnes qui ont été accompagnées lors d'une visite sur site.

Le réseau de sites est accessible librement à plus de 60 % et ce sont 24 sentiers équipés et autant de plaquettes de découverte qui permettent d'approfondir la visite d'un site à travers des informations enrichissantes et didactiques.

Tableau de synthèse des types d'animation et nombre de participants au 31/12/2011, (Cen Centre seul)

Type d'animation	Nombre d'actions proposées	Nombre de participants
Conférence / Projection	10	539
Réunions publiques	19	209
Chantiers de bénévoles	12	143
Balades nature	124	1979
Animations scolaires	30	562
Total en 2011	195	3 432

Pour se faire connaître, les Conservatoires ont édité au fil du temps une collection de plaquettes d'information. Plusieurs documents de présentation des structures existent et elles publient un bulletin de liaison (Expli-Sites pour le Cen Centre et La Feuille de « saison » pour le Cen de Loir-et-Cher) une à deux fois par an.

Internet devenant un outil incontournable, les Conservatoires se sont dotés chacun d'un site rénové et développé avec les technologies les plus récentes. Pour le Cen Centre, le nouveau site permet, en outre, l'envoi d'une infolettre mensuelle « Expli-Sites électronique ».

Fréquence Grenouille, Chantiers d'automne, opérations du réseau des Conservatoires, Journées européennes du patrimoine, Loire à vélo en fête, Soirée Loire Nature, Fête de la nature, Festival de Loire... autant d'occasions pour les Conservatoires de sensibiliser petits et grands à la biodiversité proche de chez eux.

1.1 – Conserver les espaces et les espèces

1.1.1 HIERARCHISER LES MILIEUX ET ESPECES CIBLES

De longue date, l'intervention des Conservatoires s'est appuyée sur des choix d'intervention basés sur une approche patrimoniale. De part leur connaissance des territoires et grâce à la consolidation de leurs données collectées sur le réseau de sites, les Conservatoires disposent d'une capacité d'analyse des enjeux en termes d'habitats et d'espèces.

Après 20 ans d'actions et en s'appuyant sur l'analyse des réalisations, l'objectif est de soumettre à la validation du Conseil scientifique des choix d'habitats et d'espèces prioritaires déterminés sur des critères reconnus (livres rouges, listes déterminantes ZNIEFF, protections, habitats et espèces d'intérêt communautaire, espèces visées par un PNA). Les habitats et les espèces pour lesquels la région Centre possède une responsabilité avérée constitueront des éléments clefs.

Cette approche tiendra compte des spécificités à l'échelle départementale, en Loir-et-Cher notamment.

La validation d'une liste d'habitats et d'espèces prioritaires pour l'action des Conservatoires permettra de hiérarchiser les interventions foncières et de fonder les prospectives territoriales. Elle permettra aussi, le cas échéant, de prioriser les choix de gestion sur les sites.

Le Cen Centre, plus particulièrement, a contribué aux travaux sur les livres rouges en région Centre pilotés par Nature Centre et le CBNBP.

Les listes étant constamment évolutives en fonction de l'avancée des connaissances, ils poursuivront leur investissement dans ce travail d'actualisation des listes de référence qui permettent d'affiner les niveaux de patrimonialité des habitats et des espèces.

1.1.2 DECLINER UNE STRATEGIE TERRITORIALE

Sur la base de la hiérarchisation scientifique des habitats et espèces cibles, prioritaire en termes d'intervention, l'approche consistera à définir des zones de prospection par régions naturelles où seront ensuite ciblées les animations foncières en vue de la protection des sites.

La définition des périmètres s'appuiera sur les données d'inventaires, en premier lieu les ZNIEFF mais aussi les résultats des récentes prospections « Carnet B » qui ont permis de découvrir de nouveaux espaces naturels d'intérêt régional.

1.1.3 FAIRE ÉMERGER DES MODES DE CONSERVATION INNOVANTS

Fondé en 1976 autour de l'acquisition par maîtrise foncière, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels s'est distingué par ce positionnement novateur aujourd'hui repris dans nombre de politiques publiques (ENS, zones humides du Grenelle etc...). Les mesures de protection réglementaires tendent à se renforcer du fait de la SCAP. De nouveaux processus ou modes de protection des espaces naturels seraient à développer afin de mener à bien les objectifs statutaires de préservation du patrimoine naturel que se sont fixés les Conservatoires.

L'une des actions qui pourraient être développées est la prise en compte d'espèces végétales ou animales rares à l'échelle régionale ou dont les populations sont réduites sur un site donné. Cette prise en compte passerait par une surveillance accrue des populations de ces espèces et l'engagement de programme de renforcement de population in-situ. Une démarche sera proposée en ce sens au Conseil scientifique.

Les démarches devant conduire à la mise en œuvre d'actions de renforcement de populations d'espèces rares doivent s'appuyer sur une analyse des causes de raréfaction de ces espèces

D'ores et déjà, lors de sa réunion de validation du PAQ en date du 22 septembre 2012, le Conseil scientifique a préfiguré les orientations suivantes :

- Développer une stratégie régionale précisant la liste des espèces pour lesquelles le renforcement est une option à envisager pour la conservation des populations ;
- Garantir l'expertise technique liée à cette action soit en recherchant des collaborations (par exemple avec le CBNBP), soit en la développant en interne ;
- Adopter une méthodologie par site, en préalable au renforcement, appuyée sur :
 - Réaliser une estimation fiable du niveau des populations ;
 - Vérifier que les habitats sont effectivement propices au développement de la population ;
 - S'assurer que des mesures de gestion des habitats ne sont pas suffisantes pour garantir la pérennité à court et moyen terme de la population.

TABLEAU DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Hiérarchiser les milieux et espèces cibles	Etablir une stratégie de conservation intégrant des habitats et des espèces prioritaires comme cibles d'intervention.	Liste d'habitats et d'espèces cibles validée par le CS
	Contribuer au travail d'actualisation des listes de référence au niveau régional.	Apport de données d'espèces pour mise à jour des listes
Décliner une stratégie territoriale	Définir, pour les espèces et habitats cibles, des périmètres d'intervention.	Territoires d'intervention définis
Faire émerger des modes de conservation innovants	Développer un programme de conservation in-situ d'espèces végétales ou animales rares incluant des renforcements de populations.	Démarche validée par le CS Nombre de sites et d'espèces intégrant le programme
	Contribuer à la préservation des espèces domestiques agricoles menacées	Espèces concernées
	Engager une réflexion pour développer de nouveaux modes de préservation des espaces naturels	Rapport d'activité

1.2 – Connaître les espaces naturels

1.2.1 POURSUIVRE ET DEVELOPPER LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION

La réalisation de plans de gestion sur les sites naturels, en tant qu'entités cohérentes de gestion, est une pratique de longue date qui répond aux obligations fixées par l'agrément.

Pour le Cen Centre, la méthode est standardisée depuis l'année 2010, ce qui assure une cohérence de réalisation sur tous les sites concernés. Elle s'appuie sur celle des réserves naturelles nationales établie par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) mais adaptée aux besoins des Conservatoires.

Les plans de gestion seront adaptés aux contextes particuliers des sites pour que le temps investi soit dimensionné de manière pragmatique et efficace. Une large part sera laissée à la concertation locale à travers des réunions publiques lors de moments clés de la réalisation du plan de gestion.

Les documents seront établis pour une durée de 10 à 20 ans, variable en fonction de l'état de conservation du site et des milieux présents. Ils ne feront pas l'objet d'un renouvellement mais d'une évolution itérative qui en facilitera la reconduction. Ceci permettra de dégager du temps pour réaliser de nouveaux plans de gestion ou des suivis écologiques.

Les plans de gestion des sites des Conservatoires seront exclusivement réalisés par l'équipe salariée avec la contribution active des conservateurs bénévoles et de membres du Conseil scientifique réunis au sein d'un Comité scientifique référent créé spécialement pour chaque plan de gestion. Ils seront validés par les Conseils d'administration après avis du Conseil scientifique.

1.2.2 METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE D'ÉVALUATION DE LA GESTION

La gestion et l'entretien des milieux naturels sont des activités relativement récentes et même si les opérations de gestion préconisées s'appuient sur les expériences et résultats disponibles au sein du réseau de gestionnaires d'espaces naturels, il est important de mettre en place des dispositifs de suivis à long terme dont l'objectif est de tester la validité des opérations réalisées.

Pour que l'analyse des résultats soit pertinente et permette d'assurer la reproductibilité des actions, les Conservatoires créeront une méthodologie standardisée déclinée en protocoles adaptés aux enjeux et simples à réaliser. Au même titre que les inventaires, ces suivis pourront être réalisés en interne ou sous-traités.

1.2.3 RENFORCER LA CONNAISSANCE SUR LES SITES ET TERRITOIRES DE PROJET

Le plan de gestion, aussi poussé qu'il soit, ne permet pas de contribuer à disposer de l'ensemble des connaissances sur les richesses écologiques d'un site. Les Conservatoires poursuivront les inventaires complémentaires sur des groupes faunistiques et floristiques en fonction des enjeux identifiés. Des expertises pourront être réalisées sur des champs d'investigation élargis comme la dynamique fluviale ou la fonctionnalité des habitats.

Ces compléments d'inventaires seront réalisés en interne ou confiés à des spécialistes reconnus ainsi qu'à des associations naturalistes disposant de compétences avérées. Cette sous-traitance favorisera le lien partenarial avec le tissu associatif très actif en région centre.

1.2.4 FAIRE DU RESEAU DE SITES UN SUPPORT DE RECHERCHE

Pour répondre de manière fine aux questions sur le fonctionnement des écosystèmes et ainsi déterminer des modes de gestion adaptés, il est important de tisser des liens partenariaux avec le monde de la recherche scientifique.

Les sites des Conservatoires pourront ainsi être des champs d'investigation grandeur nature pour des travaux de recherche et le partenariat entre chercheurs et gestionnaires sera développé.

Les sujets de recherche opérationnelle seront privilégiés.

Le sujet du changement climatique qui a une influence à moyen terme encore peu évaluée sur les habitats et les espèces sera un sujet prioritaire pour ces partenariats.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Poursuivre et développer l'élaboration des documents de gestion	Doter chaque site préservé d'un document de gestion fonctionnel	Nombre de documents de gestion réalisés sur la période Superficie couverte Taux de sites dotés de document de gestion
Mettre en place une stratégie d'évaluation de la gestion	Définir une stratégie déclinée en méthodologies et protocoles standardisés	Méthodologies et protocoles validés par le CS
	Appliquer les protocoles d'évaluation sur un réseau de sites tests	Nombre de suivis réalisés et listes
	Développer une base de données gestion des sites	Maquette de la base de données
Renforcer la connaissance sur les sites et les territoires de projets	Compléter la connaissance sur les sites par des inventaires ou des études de populations ainsi que des expertises sur la fonctionnalité des habitats	Nombre d'études conduites et liste
	Actualiser la connaissance sur les territoires de projets	Alimentation de l'outil Carmen Nombre de sites d'intérêt régional ou départemental identifiés
	Archiver et organiser les données naturalistes pour faciliter leur consultation et leur synthèse (SERENA)	Nombre d'observations saisies dans la base de données
	Suivre le développement de l'outil naturaliste national en prévision du remplacement de SERENA	Participation aux réflexions : oui
	Transmettre les données collectées par les Cen auprès du SINP et de l'ORB	Transmission des données élémentaires d'échanges et alimentation des catalogues de données
	Renforcer les conventions d'échanges de données avec les partenaires (PNR, Conseil généraux, associations naturalistes)	Nombre de conventions signées Liste des organismes concernés
Faire du réseau de sites un support de recherche	Créer des partenariats avec les universités et chercheurs pour l'utilisation des sites comme supports de recherche fondamentale et appliquée	Liste thématique des sujets de recherches par site et organisme

1.3 – Protéger durablement les espaces naturels

1.3.1 POURSUIVRE LA MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE

L'objectif fondamental des Conservatoires d'espaces naturels en région Centre est de contribuer à la préservation d'une partie significative de notre patrimoine naturel et d'offrir à notre région une identité patrimoniale, organisée sur la base d'un véritable réseau de sites protégés. En application de la stratégie résultant d'un croisement entre une approche thématique (milieux et espèces) et territoriale (espaces), les Conservatoires utiliseront l'ensemble des moyens de maîtrise du foncier à leur disposition en privilégiant les modes de protection forts et durables selon la déclinaison suivante :

- Les acquisitions restent une orientation forte surtout pour les zones humides en application du Grenelle Environnement. Les terrains achetés sont inaliénables et ne peuvent être revendus.
- Les Conservatoires inciteront aussi des collectivités à acquérir puis à leur conférer la gestion par bail emphytéotique. Ce type de location sera privilégié pour préserver les propriétés communales car, dans ce type de dispositifs, la commune s'engage volontairement dans une préservation à long terme de son patrimoine naturel.
- Pour les conventions de gestion, souvent passées avec des propriétaires privés ou des entreprises, un engagement minimal de dix ans, idéalement 15, sera recherché. Pour les entreprises, ces conventions seront obligatoirement assorties d'une aide financière pluriannuelle dédiée à la gestion durable du site.
- Les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public fluvial seront négociées sur des durées longues de 12 ans et sans contrepartie financière.

La SAFER du Centre est le partenaire privilégié des Conservatoires pour la finalisation de ses opérations de maîtrise foncière. Cela s'est traduit par une convention cadre signée en 2007, fruit du partenariat engagé dès la création du Cen Centre. L'objectif est de faire vivre cette convention qui structure les relations stratégiques et opérationnelles et de l'étendre au Cen de Loir-et-Cher.

Conformément aux termes de l'agrément, tout projet d'acquisition et de bail fera l'objet d'un avis du Conseil scientifique et d'une décision du Conseil d'administration.

1.3.2 RENFORCER LA PRESERVATION PAR DU REGLEMENTAIRE OU DE LA LABELLISATION

Le recours aux différentes dispositions légales qui régissent la protection réglementaire des sites naturels est parfois nécessaire pour renforcer la protection foncière. Les réserves naturelles nationales, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope et les réserves biologiques forestières, sur propriétés domaniales ou de collectivités, sont de la compétence de l'État et les réserves naturelles régionales relèvent de celle de la Région. Les Conservatoires s'appuieront sur ces dispositions en proposant des dossiers étayés à l'État et au Conseil régional du Centre pour que certains espaces bénéficient de ces statuts de protection.

Sur les départements où les Conseils généraux ont fait le choix de labéliser des sites comme espaces naturels sensibles, les Conservatoires proposeront l'inscription de certains de leurs sites à ces politiques. Ceci permettra tout autant d'accompagner les départements dans la création d'un réseau d'ENS que de bénéficier des dispositions financières spécifiques à ces espaces pour en renforcer la préservation.

1.3.3 DEVELOPPER L'IMPLICATION DANS LES MESURES COMPENSATOIRES

La charte éthique des Conservatoires d'espaces naturels précise clairement que les porteurs des actions compensatoires doivent être indépendants des procédures liées à leur définition pour garantir l'objectivité des mesures et des avis. Ces mesures ont tendance à se développer et les Conservatoires, dans le respect de la charte éthique, souhaitent s'y impliquer selon les modalités définies ci-après.

Le préalable important étant que les Conservatoires ne s'engageront dans les mesures compensatoires que dès lors que celles-ci résultent, pour l'acquisition de terrains, de véritables mesures de restauration d'espaces naturels et non uniquement de la préservation de sites existants en bon état fonctionnel.

- Lors de l'élaboration des études d'impact, les Conservatoires pourront mettre à disposition les données de localisation de leurs sites inclus dans les périmètres d'études et les données naturalistes publiques dont ils disposent sur ces sites.
- Lors de la définition des mesures compensatoires, ils s'abstiendront de donner un avis sur le projet ou de s'engager sur leurs réalisations tant que les projets n'auront pas été validés par l'autorité environnementale.
- En application des mesures compensatoires validées par l'autorité environnementale, et moyennant l'affectation de moyens financiers afférents, ils pourront :
 - Envisager de recevoir par rétrocession à titre gratuit ou gérer par bail emphytéotique de 99 ans les terrains visés par ces mesures ;
 - Réaliser l'animation foncière sur les terrains visés ;
 - Assurer la réalisation et la mise en œuvre de documents de gestion ainsi que les opérations de suivi, d'entretien et de restauration des sites ;
 - Recevoir sur leurs terrains, présentant des caractéristiques écologiques et stationnelles similaires, la transplantation d'espèces protégées, prévue dans les mesures d'accompagnement des projets.

Toutes mesures compensatoires proposées aux Conservatoires seront soumises à l'avis du Conseil scientifique et à l'approbation des Conseils d'administration.

Un fonds de dotation national a été créé par le réseau des Conservatoires d'espaces naturels. En région Centre, les Conservatoires pourront envisager de renforcer la sécurisation de leur foncier en s'appuyant sur ce fonds par transfert d'une partie de leurs terrains ou le versement de nouveaux terrains acquis, notamment, via les mesures compensatoires. Afin de mobiliser de nouvelles origines de moyens financiers ou de faciliter les donations localement, les Conservatoires pourront envisager, en complément, la création d'un fonds de dotation régional qui leur sera propre.

1.3.4 CONTRIBUER A LA PRESERVATION DES ESPACES DE FONCTIONNALITE ET DE ZONES TAMPONS AUTOUR DES SITES

Préserver seulement les foyers de biodiversité que constituent les sites des Conservatoires ne suffit pas, sur le long terme, à assurer la conservation durable des espèces qui les peuplent. Il est essentiel de raisonner la préservation d'un espace depuis son périmètre immédiat jusqu'au réseau de sites dans lequel il s'inscrit.

Les Conservatoires envisageront de :

- Renforcer leurs positionnements dans la mise en œuvre de la Trame verte et bleue et des schémas de cohérence écologique en inscrivant leurs sites comme des cœurs de nature de manière à ce qu'ils bénéficient à la mise en œuvre de la TVB tout autant que pour faciliter la mise en place d'actions de préservation des corridors qui les relient entre eux ;
- Engager des réflexions ainsi que des actions pour créer des périmètres de protection, sous forme de zones tampons, autour de certains de leurs sites et notamment des zones humides. Ces périmètres pourraient être des zones agricoles dans lesquelles seraient développées des pratiques extensives ou raisonnées, plus respectueuses de l'environnement et sans impact négatif sur les sites.

Pour rendre cette mesure plus efficiente et disposer d'un élément incitatif, le couplage avec le montage de projets MAEt spécifiques pourrait être envisagé en fonction de ce qui sera validé en 2014 pour ces dispositifs.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Poursuivre la maîtrise foncière et d'usage par une diversité des modes d'intervention	Renforcer le positionnement des Conservatoires en maîtrise forte du foncier (acquisitions, baux emphytéotiques) notamment sur les zones humides	Indicateur commun : superficie protégée et détail par type de maîtrise
	Développer l'incitation à l'acquisition par les collectivités et la gestion déléguée par bail emphytéotique administratif	
	Assurer la durabilité et la reconduction des autorisations temporaires sur le DPF	
	Privilégier les conventionnements sur le long terme avec droit d'usage renforcé (10 à 15 ans)	
	Mener la stratégie foncière des Cen en synergie et complémentarité avec les autres acteurs, conseils généraux notamment	Analyse par croisement
	Renforcer le partenariat avec la SAFER	Rapport d'activité
	Développer le recours aux souscriptions d'envergure sur des projets d'acquisition	Nombre de souscriptions engagées et résultats
	Etudier l'intérêt et la faisabilité d'un fonds de dotation régional	Conclusions de l'étude
	Le cas échéant, créer un fonds de dotation régional permettant de mobiliser dons, legs et mécénats	Statuts déposés
	Promouvoir le fonds de dotation national et étudier un éventuel transfert de certaines propriétés (mesures compensatoires par exemple)	Nombre de sites et surfaces transférés
Renforcer la préservation par du réglementaire ou de la labellisation	Suivre l'évolution des propositions formulées pour la SCAP et effectuer des nouvelles propositions	Liste des sites transmis Taux de protection réglementaire / réseau Cen (hectares)

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Renforcer la préservation par du réglementaire ou de la labellisation	Proposer au Conseil régional la création de RNR issues du réseau de sites	Indicateurs communs : liste des sites et surfaces bénéficiant d'un classement RN, RNR, APPB, ENS
	Proposer aux Conseils généraux le classement de nouveaux ENS	
	Intégrer la TVB dans la stratégie d'intervention des Conservatoires	Actions en faveur de la TVB engagées
Développer l'implication dans les mesures compensatoires	Faire connaître et reconnaître les Conservatoires comme acteurs bénéficiaires des mesures compensatoires	Contacts avec des maîtres d'ouvrage
	Assurer le portage de mesures compensatoires par transferts de propriété au bénéfice des Conservatoires	Liste des projets d'aménagement concernés Nombre de sites et surfaces acquises par la compensation
Contribuer à la préservation des espaces de fonctionnalité et de zones tampons autour des sites	Etudier et mettre en place des actions innovantes de maîtrise des corridors biologiques	Liste d'actions
	Inciter à la création de groupements fonciers agricoles pour maîtriser les espaces tampons autour des sites et développer des actions de sensibilisation autour des zones tampon des sites	Nombre de projets initiés Nombre d'actions de communication et contacts
	Etudier un partenariat avec Terres de Lien pour l'acquisition de terres et l'installation de pratiques agricoles alternatives dans les espaces tampons	Projet de convention

1.4 – Gérer les milieux et les habitats d'espèces

1.4.1 INTEGRER LA GESTION DANS L'ECONOMIE LOCALE PAR LE PARTENARIAT AGRICOLE

Les Conservatoires continueront, dans la mesure du possible, à confier la gestion de leurs sites à des exploitants agricoles ou piscicoles.

La relation avec l'exploitant sera entérinée à travers un prêt à usage ou préférentiellement une convention de mise à disposition SAFER (CMD), assortis d'un cahier des charges précis et adapté aux exigences de préservation du site. Les baux ruraux à clauses environnementales pourront aussi être utilisés.

1.4.2 DEVELOPPER UN GENIE ECOLOGIQUE PRAGMATIQUE, OPTIMAL ET RAISONNE ECONOMIQUEMENT

La gestion écologique d'un espace naturel requiert un savoir faire et des compétences techniques poussés que les Conservatoires capitalisent depuis leur création. Lorsque l'entretien par un exploitant agricole n'est pas possible ou que les travaux nécessitent une ingénierie particulière, les travaux sont sous-traités à des intervenants extérieurs.

L'optimisation de la mise en œuvre des plans de gestion depuis 2010, conjuguée à la mobilisation importante de moyens financiers depuis 2003, a abouti à une augmentation significative des opérations et travaux de gestion. Toutefois, malgré les soutiens partenariaux confirmés, le renforcement du réseau de sites et le renouvellement progressif des plans de gestion impliquent une montée en puissance croissante, plus importante que ne le permet celle des moyens humains et financiers disponibles actuellement.

De ce fait, les Conservatoires se doivent de raisonner leurs démarches pour la gestion des espaces naturels en appliquant des principes directeurs et s'appuyant sur des méthodes standardisées :

- Intervention dans une logique d'adéquation entre enjeux – objectifs – actions et coûts induits : les cahiers des charges des opérations répondront à cette orientation en adaptant les exigences techniques aux types d'habitats et d'espèces visés. Pour des habitats prioritaires et fragiles, les exigences du génie écologique pourront être importantes alors que pour des habitats moins prioritaires ou moins sensibles, les exigences pourront diminuer ;
- Si des choix financiers étaient à effectuer, les moyens devront être ciblés :
 - Pour l'entretien, sur le maintien des milieux en bon état de conservation ;
 - Pour les restaurations lourdes, sur des milieux à forts enjeux, validés dans la hiérarchisation des habitats et espèces prioritaires, et disposant de fortes potentialités de résilience ;
- Une mise en place progressive d'une démarche structurée pour les sous-traitances par élaboration d'une procédure d'appel d'offres sera réalisée (création de CCAP, de CCTP types par opérations, de modes de publicités adaptés et de critères de choix (coût, sociaux, environnementaux) ;
- Le recours aux structures d'insertion sera réaffirmé. La réalisation de travaux de gestion au sein des espaces naturels semble apporter une réelle plus value sociale en matière de réinsertion pour des personnes en difficulté. Les Conservatoires contribueront ainsi au maintien de l'emploi et à la qualification de personnes en réinsertion sociale dans les départements ;
- Formation des entreprises et structures aux enjeux de biodiversité (dans la limite de coûts acceptables).

1.4.3 RECHERCHER DES MODES DE GESTION ALTERNATIFS ET INNOVANTS

Même si le génie écologique dispose d'un retour d'expérience de plus de 25 ans maintenant, la gestion des espaces naturels nécessite une adaptation et une innovation permanentes afin de répondre au mieux aux enjeux d'entretien et de restauration des espaces naturels. Les partenariats avec certaines entreprises sous-traitantes ont conduit, au-delà de la réalisation de travaux, à réfléchir ensemble à des adaptations du matériel répondant aux attentes des Conservatoires et permettant aux entreprises de diversifier leur clientèle.

Les Conservatoires s'engageront ainsi à poursuivre le développement de techniques ou de démarches innovantes.

Des expérimentations de recapitalisation de milieux naturels ex-nihilo ou sur des sites détruits de longue date pourront être conduites en vue de contribuer, non plus à restaurer, mais à aboutir à la création de véritables milieux en alternative à la destruction accélérée de nombre de sites naturels.

1.4.4 VALORISER LES PRODUITS DE LA GESTION

À travers les multiples opérations de gestion réalisées, les Conservatoires produisent de la matière organique qui n'est, à ce jour, pas assez valorisée. Or, de nombreux circuits locaux commencent à s'organiser pour valoriser biomasse, bois de coupe, rémanents, compost...

Les Conservatoires souhaitent mieux cerner les circuits existants afin de nouer des partenariats pour valoriser leurs produits d'entretien et diminuer ainsi le coût de certaines opérations.

Ces partenariats pourront être étudiés avec des collectivités pour la valorisation de bois de chauffe ou avec les chambres d'agriculture pour le compostage voire la fourniture de foin et d'herbe...

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Intégrer la gestion dans l'économie locale par le partenariat agricole	Poursuivre la gestion agricole des milieux ouverts en s'appuyant en priorité sur des agriculteurs locaux au travers d'une mise à disposition dans le respect d'un cahier des charges (CMD Safer, baux ruraux à clauses environnementales, CPEA)	Nombre de sites pouvant effectivement être gérés via un partenariat agricole. Nombre de sites Nombre d'exploitants Surfaces exploitées Taux / réseau Cen (hectares) Répartition par type d'exploitation
	Suivre les évolutions de la PAC et de l'agro-environnement pour une meilleure assistance auprès des exploitants partenaires	Notes de proposition
	Conforter la pérennité des actions de pastoralisme extensif dont Pasto' Loire	Nombre de sites Nombre d'exploitants Surfaces exploitées
Développer un génie écologique pragmatique, optimal et raisonné économiquement	Poursuivre l'appui sur les sous-traitances et les partenariats avec des entreprises et structures extérieures en recherchant des structures d'insertion ou des entreprises locales	Répartition des montants sous-traités par type de prestataire Nombre d'opérations sous-traitées
	Mettre en place une méthode standardisée permettant d'effectuer des choix d'opérations adaptées écologiquement et économiquement	Méthodologie validée en CS puis CA
	Formaliser un référentiel de coûts de gestion et le mettre à disposition des partenaires	Référentiel finalisé
Rechercher des modes de gestion alternatifs et innovants	Expérimenter pour développer de nouveaux modes de gestion et s'appuyer sur des relations étroites avec certaines entreprises qui développent des matériels ou des concepts innovants pour la gestion des milieux naturels.	Rapports d'activités
Valoriser les produits de la gestion	Recenser les différents produits issus de la gestion des sites	Liste des produits
	Rechercher les modes de valorisation intégrés dans les filières locales pour le bois de chauffe, le compostage, la production de BRF etc...	Liste des filières identifiées

1.5 – Valoriser les sites

1.5.1 POURSUIVRE L'ANCRAGE TERRITORIAL DES SITES DES CEN

Parce que la connaissance des sites et de la biodiversité proche de chez soi par la population locale va dans le sens d'un plus grand respect des espaces naturels, les Conservatoires mènent de nombreuses actions autour des sites dont ils sont gestionnaires. Le réseau des sites constitue de plus un support de sensibilisation pertinent pour illustrer la nécessité de préserver les différents milieux naturels rencontrés en région Centre et faire connaître ce patrimoine, ses richesses, son fonctionnement...

L'ancrage territorial passe donc par une offre de sensibilisation à l'environnement basée sur la proximité et notamment :

- Des animations à destination du grand public et des populations locales, et l'organisation de chantiers de bénévoles.

L'objectif est que les sites accueillent régulièrement des animations dont le nombre sera adapté en fonction du contexte local et de l'actualité des sites.

Le programme d'animations donnera lieu à l'édition de calendriers sur supports papier et sur internet. Le programme régional comprend les dates du Cen Centre et la majeure partie de celles du Cen Loir-et-Cher depuis 2011. L'ensemble des dates sera intégré autant que possible dans les sites internet référents ainsi que dans les guides édités par la Région Centre, par les comités régionaux et départementaux du tourisme, les Départements et plus localement dans les programmes des Parcs naturels régionaux (PNR) et des associations partenaires.

Les sites seront toujours ouverts, sauf sensibilité particulière ou risques liés à la sécurité des personnes, aux associations désireuses d'y réaliser des actions d'éducation à l'environnement. Pour ce faire, le Cen Centre a défini une charte de l'animation sur les espaces naturels préservés qui sera mise à jour et diffusée régulièrement.

Les Conservatoires participeront à des opérations nationales initiées par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Ils organiseront notamment de nombreuses animations sur les zones humides dans le cadre de Fréquence Grenouille et, afin d'inviter la population à participer à la gestion des sites, des chantiers de bénévoles dans le cadre de l'opération « Chantiers d'automne ».

- Des projets pédagogiques d'éducation à l'environnement à destination des scolaires (écoles primaires, collèges et lycées professionnels).

La sensibilisation des plus jeunes est un enjeu important. Là encore, les sites resteront des supports privilégiés de sensibilisation. Des projets pédagogiques sur plusieurs séances, alliant travail en classe et sorties sur le terrain, continueront à être proposés aux établissements situés à proximité des sites. Des dossiers thématiques décrivant le projet et ses conditions de réalisation seront adressés aux enseignants, notamment dans le cadre d'opérations comme Fréquence Grenouille, le plan mares d'Eure-et-Loir, le Plan Loire grandeur nature...

Le Cen Centre travaille en outre à la définition de son projet éducatif, en vue de demander l'agrément « Éducation nationale » pour son volet d'actions éducation à l'environnement.

L'articulation avec l'ensemble des structures œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement (Graine, CPIE, Maisons de Loire...) se poursuivra dans une logique de complémentarité et de diversification de l'offre.

- Des événementiels, des réunions publiques et des points presse.

L'organisation de réunions publiques d'information, de conférences... sera renforcée afin de faire connaître et d'échanger sur les actions engagées par les Conservatoires sur les sites. Cela se traduit, par exemple, suite à la validation d'un plan de gestion, par l'organisation d'une réunion publique de présentation dans la commune concernée.

Des événementiels, organisés à l'occasion de signatures, d'inaugurations (nouvelle acquisition, ouverture de sentiers...) permettront de renforcer la présence sur les sites et de valoriser les partenariats.

Les médias seront systématiquement invités à chacune de ces occasions. Des conférences de presse spécifiques pourront également être proposées.

- Des expositions thématiques sur les espaces naturels et leur gestion.

Outre la sensibilisation sur le terrain, l'éducation à l'environnement sera également appuyée par des expositions thématiques, utilisées lors de salons, de fêtes, dans les locaux des partenaires des Conservatoires, dans les mairies, les bibliothèques ou encore les établissements scolaires situés à proximité des sites. Des outils pédagogiques (type livret) seront édités et réalisés pour accompagner les enfants dans la découverte des expositions d'une manière ludique.

- Les relations étroites avec les acteurs locaux.

En 20 ans de présence sur site, les Conservatoires d'espaces naturels en région Centre ont acquis la conviction forte que la construction et le maintien dans le temps de relations étroites et fréquentes avec les différents acteurs locaux de la protection ou de la valorisation des sites est un facteur fondamental de la bonne gestion d'un site. C'est essentiellement le cas avec les communes concernées mais aussi les différents usagers (sociétés de chasse et de pêche, randonneurs, associations sportives...) et les associations locales.

Bien souvent, des contacts sont tissés à l'occasion des négociations préalables à la protection des sites ou lors de la réalisation des plans de gestion. Mais ces contacts se restreignent parfois en phase de mise en œuvre de la gestion courante de sites.

Conscients de cette importance et du temps nécessaire pour mener à bien cette action, les Conservatoires s'engagent à assurer le maintien voire le renforcement de ces échanges (réunions avec les conseils municipaux, visites de sites, concertation autour des plans de gestion...) afin de mettre en œuvre une véritable démarche d'insertion dans leur contexte local de leur réseau de sites préservés. Cette démarche est une volonté réelle de renforcement de leurs missions territoriales.

1.5.2 FAIRE DES SITES DES SUPPORTS DE SENSIBILISATION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL

L'ancrage des sites dans leur territoire reste une priorité. Loin d'être mis sous cloche, ils doivent pouvoir être découverts dans de bonnes conditions et de façon non accompagnée. L'effort d'aménagement, adapté aux potentiels et contraintes de chaque site, sera poursuivi. Une attention particulière sera portée au handicap afin de permettre à tous les publics d'accéder à un certain nombre d'espaces naturels en toute facilité et sécurité. Un maillage de sites accessibles répartis sur le territoire et avec une complémentarité thématique sera ainsi recherché.

Ainsi, certains sites seront équipés uniquement d'un panneau d'information, d'autres situés dans un contexte plus favorable, seront aménagés avec un sentier de découverte ponctué de plusieurs panneaux, balisé ou non, accompagné de bornes numérotées faisant référence à un livret ou à un audio-guide, ou encore avec un sentier d'interprétation, privilégiant l'interaction avec le visiteur.

La conception (éco-conception) d'aménagements conciliant pérennité et développement durable (matériaux locaux et durables, non-emploi de produits polluants, bilan carbone pris en compte...) sera recherchée et formalisée. La mise en œuvre de ces aménagements sera, en outre, menée en concertation et partenariat avec les acteurs locaux, notamment les communes.

Conscients des enjeux liés au tourisme de nature, tant en termes de participation à l'économie locale qu'en termes de sensibilisation à l'environnement, les Conservatoires, par le biais de leur réseau de sites, souhaitent contribuer au développement touristique en région Centre. Plutôt que de développer par eux-mêmes des produits touristiques, ils pourront créer des partenariats avec les acteurs du tourisme en région, dont les collectivités locales, afin que certains sites puissent être les supports de découverte complémentaires au tourisme culturel, historique, nautique...

1.5.3 DEVELOPPER DES MOYENS NOVATEURS DE SENSIBILISATION

L'attrait du public pour la nature se renforce ces dernières années mais les participations à des animations nature semblent subir une relative stagnation. Il est donc essentiel de rechercher d'autres modes de sensibilisation qui permettraient de dynamiser les participations, renforcer l'intérêt du public et assurer une sensibilisation renforcée.

Le développement, avec des langages et technologies modernes, des sites internet des Conservatoires est une première réponse apportée incluant des outils novateurs (Google map, accessibilité à tous) et cohérents avec les contraintes liées à l'éco-communication. L'effort d'actualisation des sites sera poursuivi afin d'en faire de véritables centres de ressources régionaux sur les sites préservés et sur la biodiversité plus largement.

L'implication du public dans la collecte de données ou d'informations sur les sites à travers ces sites internet mais aussi les sciences participatives fait partie de ces moyens nouveaux à développer.

1.5.4 FAIRE RECONNAITRE LES CEN ET LEUR EXPERTISE

L'expertise des Conservatoires couvre les champs de la gestion du patrimoine naturel et de ses enjeux de conservation.

Les Conservatoires feront connaître les données techniques et scientifiques accumulées de manière à les partager au bénéfice du réseau des acteurs de la préservation des espaces naturels (publications, rencontres régionales, colloques...).

Ils s'engagent à participer à des conférences, voire à en organiser sur le thème de la gestion.

Ils poursuivront leurs actions de formation vers les lycées techniques, les cycles d'études supérieures mais aussi auprès des organismes de formation de l'État, des établissements publics et des collectivités.

L'identité des Cen sera renforcée par un travail sur leur identité graphique en cours d'évolution et d'homogénéisation depuis l'adoption en 2011-2012 d'un nouveau logo pour le réseau (déjà décliné dans 23 régions et départements dont la région Centre et le département de Loir-et-Cher).

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Poursuivre la sensibilisation d'un large public pour renforcer l'ancrage territorial des Cen et l'intégration locale de leurs sites	Poursuivre et diversifier les actions d'animation pour le grandpublic	Indicateurs communs : Nombre d'actions réalisées par catégorie Nombre de participants par type de public Questionnaire d'évaluation
	Renforcer l'offre de projets pédagogiques en milieu scolaire à proximité des sites	
	Développer de nouvelles actions pédagogiques à destination des publics à handicap	
	Renforcer l'organisation et la communication autour des événementiels et réunions publiques	
	Maintenir les liens avec les acteurs du territoire et notamment les relations régulières avec les élus locaux	
	Développer un maillage de relais locaux à proximité des sites gérés	Liste des relais locaux
	Assurer le développement de l'outil exposition sur les espaces naturels et leur gestion	Bilan des prêts et de l'utilisation des expositions
	Renforcer le lien avec les médias autour des actions et événementiels	Revue de presse annuelle Nombre de points/conférences de presse
	Faire vivre la charte de l'animation pour faire reconnaître les sites du Cen Centre comme supports d'éducation à l'environnement	Retour des animations réalisées par les partenaires sur sites Cen
	Poursuivre la mise en œuvre des chantiers de bénévoles en relation étroite avec les acteurs locaux et notamment en milieu scolaire et associatif	Nombre de chantiers réalisés Nombre de participants Pourcentage de sites bénéficiant de chantiers
S'appuyer sur les communautés de communes et les offices de tourisme comme point d'information relais sur les animations et actions des Conservatoires	Liste des offices de tourisme Plans de diffusion des documents Listings des publipostages Nombre d'articles dans les bulletins municipaux	

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Faire des sites des supports de sensibilisation et de développement local	Poursuivre les aménagements de sites pour l'accueil du public en prenant en compte les handicaps	Nombre de sentiers aménagés Nombre de panneaux réalisés Nombre de plaquettes éditées Nombre d'autres outils Fréquentation des sites via les éco-compteurs Longueur des sentiers entretenus
	Créer une base de suivi des équipements pour optimiser l'entretien des aménagements	Base de données créée
	Créer des liens avec les acteurs du tourisme pour intégrer certains sites des Conservatoires dans des outils et projets touristiques	Liste des projets touristiques et sites concernés
	Faire prendre en compte le patrimoine naturel dans les schémas de développement touristique par participation aux CDESI notamment	Nombre de nominations en CDESI Traduction des enjeux patrimoine naturel dans les schémas
Développer des moyens novateurs de sensibilisation	Poursuivre le développement des sites internet des Cen dont celui de l'outil « lettre électronique »	Fréquentation annuelle des sites et analyse Taux de lecture et liaison avec la fréquentation du site internet
	Mettre en place des modes de saisie des observations naturalistes à destination du grand public	Modalités techniques mises en place
	Développer l'utilisation des sciences participatives en relayant des programmes sur les sites des Cen	Liste des programmes relayés
	Rechercher et utiliser de nouveaux outils de découverte des sites (Géocaching...) pour y amener un nouveau public	Nombre de sites bénéficiant d'un référencement
Faire reconnaître les Cen et leur expertise	Poursuivre l'animation des sites internet et assurer leur évolution dynamique	
	Développer de nouveaux outils de communication comme des cahiers techniques sur la gestion des espaces naturels	Cahiers publiés et diffusion
	Contribuer avec Nature Centre au développement de « Recherches naturalistes » et en faire une revue régionale de référence sur la connaissance et la gestion de la biodiversité	Évolution de la revue

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Faire reconnaître les Cen et leur expertise	<p>Témoigner, échanger et participer sur les expériences conduites en matière de gestion</p> <p>Assurer une communication institutionnelle à destination des partenaires</p>	<p>Nombre de publications</p> <p>Nombre de rencontres et de participants</p> <p>Nombre et diffusion des outils associés (rapports d'activités...)</p>

1.6 – Administrer les structures

1.6.1 DYNAMISER L'ASSISE CITOYENNE POUR DES BENEVOLES ACTIFS ET INVESTIS

Pour développer l'assise citoyenne, à l'origine de la création des Conservatoires, la politique d'adhésion visera à rechercher des adhérents localement autour des sites préservés plutôt que des adhésions massives à l'échelle régionale. L'essentiel étant, à travers l'animation du réseau de bénévoles, que ces derniers puissent s'impliquer dans la vie des Conservatoires en contribuant à leurs actions de manière à amplifier le travail réalisé par les équipes techniques.

Les Conservatoires souhaitent tout particulièrement développer leurs réseaux de conservateurs de sites, ambassadeurs locaux, indispensables pour une meilleure intégration dans le contexte local.

Les bénévoles, ce sont aussi les membres élus du Conseil d'administration qui s'impliquent dans la représentation des structures, les réflexions stratégiques et les grandes décisions qui orientent les actions des Conservatoires. La pérennité des associations passe par un recrutement et renouvellement des membres du Conseil d'administration afin d'assurer le fonctionnement de cette instance sur le long terme.

Le Conseil scientifique, organe indépendant du Conseil d'administration, joue un rôle essentiel dans l'activité des Conservatoires car il garantit la crédibilité des choix en termes de connaissance et de gestion. Récemment refondu en une seule instance commune, une attention particulière sera portée à son animation.

Le réseau de conservateurs bénévoles de sites a été développé et bénéficie d'une animation qui sera poursuivie.

Des outils spécifiques seront développés dans ce sens : lettre électronique, bulletin d'information papier, plaquette de présentation et bons d'adhésion, rapports d'activités annuels et thématiques...

1.6.2 SECURISER LE CADRE PARTENARIAL ET FINANCIER

Le souhait des Conservatoires est d'inscrire leurs actions dans la durée dans un contexte de faible progression des moyens financiers sur fonds publics. De ce fait, leur stratégie de développement sera basée sur une évolution dynamique mais maîtrisée. Les efforts de contention des dépenses de fonctionnement (charges de structures) se poursuivront afin de les limiter à moins de 15 % du budget. Les moyens humains seront dimensionnés de manière à privilégier l'opérationnel mais en tenant toutefois compte des contraintes et obligations inhérentes à la gestion de fonds publics importants qui augmentent la charge administrative depuis 2010.

En l'état actuel des partenariats financiers, le souhait des Conservatoires est de s'assurer, à minima, de la reconduction sur cinq ans d'un budget cumulé évalué entre 2 millions d'euros et 2,5 millions d'euros. Le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs, basées sur des objectifs partagés, sera recherché activement. Les Conservatoires souhaiteraient bénéficier de dotations de fonctionnement général adaptées permettant de couvrir le fonctionnement administratif.

Les actions opérationnelles devront être financées par le partenariat de manière à ce que les fonds libres de droit créent du résultat positif, ce résultat étant affecté à la réserve générale d'intervention pour créer un fonds de roulement et faciliter la réactivité sur des actions de maîtrise foncière non programmées.

La trésorerie restant un point noir dans le fonctionnement financier, toutes les solutions permettant de tendre vers une situation positive et de limiter les recours massifs aux cessions de créances seront explorées. Il n'est pas certain que les emprunts de trésorerie de type fonds solidaires soient réitérés. Les fonds européens portent une responsabilité évidente dans la situation négative de trésorerie mais ont eu un effet très positif sur l'activité opérationnelle, il est donc difficile d'envisager de limiter le recours aux fonds structurels sans envisager une réduction de l'activité.

Toutefois, les incertitudes pesant sur les possibilités de mobiliser les fonds européens après 2013 incitent à rechercher des moyens alternatifs par renforcement de partenariats.

1.6.3 RECHERCHER DES MODES DE FINANCEMENTS ALTERNATIFS

Les fonds privés, adhésions, dons et mécénat, ne représentent pas, à ce jour, des recettes significatives dans le budget des Conservatoires. L'objectif est d'impliquer de manière plus importante les donateurs, entreprises comme particuliers, dans l'action en faveur des espaces naturels.

La promotion du fonds de dotation national sera assurée et l'opportunité de créer un fonds de dotation régional sera étudiée en complément. L'objet serait de mobiliser plus aisément les partenariats locaux et régionaux ainsi que les dons et legs d'habitants de la région.

1.6.4 OPTIMISER L'ORGANISATION INTERNE ET ASSURER UNE BONNE COMPLEMENTARITE ENTRE BENEVOLES ET SALARIES

Les Conservatoires vont poursuivre les démarches de professionnalisation de leurs structures. Depuis 2008, le Cen Centre utilise le logiciel Logeproject qui permet de relier les projets, les actions réalisées, le temps passé, les dépenses sous-traitées et les subventions affectées avec une extension vers la comptabilité. L'implication du Cen Centre dans le réseau des utilisateurs de ce logiciel, développé par les Conservatoires de la région Rhône-Alpes, se poursuivra de manière à accompagner l'évolution et répondre ainsi aux objectifs de transparence financière dans la justification des subventions accordées. Le Cen de Loir-et-Cher étudiera de son côté le logiciel le plus adapté à ses besoins.

La création de bases de données et de tableaux de bords permettant de se doter d'outils de consolidation et de valorisation des diverses activités se poursuivra afin d'aboutir à des outils adaptés et fiables : bases « Sites », « Foncier », « Vie des sites », « Fréquentation », « Gestion », « Serena » et autres applications à composante spatiale enrichissant le système d'information.

Un document organisationnel reprenant l'ensemble des procédures internes sera finalisé de manière à rendre transmissible l'information et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. Une attention particulière sera accordée aux procédures liées à la sécurité des personnes et des biens par la création du document unique des risques professionnels.

Des procédures, basées sur les marchés publics, seront définies et appliquées afin de gérer les sous-traitances dans une logique optimale pour de meilleures réponses techniques, économiques, environnementales et sociales.

Les Conservatoires engageront une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et se doteront d'un plan de formation conforme aux évolutions des dispositions encadrant la formation professionnelle.

Les bénévoles (Conseil d'administration, conservateurs, Conseil scientifique..) et les salariés œuvrent de concert au service de l'objectif statutaire des Conservatoires. Ces parties prenantes sont indissociables dans ce que sont devenus les Conservatoires en 20 ans et leur complémentarité est incontournable pour la pérennité de leurs actions et leur fonctionnement. Garantir à long terme un lien fort entre bénévoles et salariés fait partie des objectifs structurels de fond.

1.6.5 ENGAGER UNE DEMARCHE DE CERTIFICATION

Positionnés dans la préservation des espaces naturels et de la biodiversité, les Conservatoires d'espaces naturels se doivent d'être exemplaires vis-à-vis de leurs partenaires publics ou privés. Si les Conservatoires ont des démarches professionnelles et structurées, il pourrait être intéressant, vis-à-vis de l'extérieur, de rechercher à obtenir une certification officielle.

Dans un premier temps, une charte interne en déterminera les fondements et permettra ensuite d'engager la certification la plus adaptée.

1.6.6 EVALUER LA STRATEGIE

Le PAQ sera évalué au terme des cinq ans afin d'établir le nouveau plan pour la période 2018-2022.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Dynamiser l'assise citoyenne pour des bénévoles actifs et investis	Identifier les catégories de bénévoles et leurs attentes pour dynamiser leurs activités	Résultats de l'enquête bénévoles
	Fidéliser les adhérents par des actions adaptées et en assurant le lien à travers les outils mis en place (site internet, lettre électronique, bulletins de liaison)	Nombre et évolution des adhésions Audience des outils internet (lettre électronique)
	Poursuivre la dynamique de création et d'animation du réseau des conservateurs bénévoles de sites et faire vivre la charte associée	Nombre de conservateurs Nombre de réunions proposées Rapports d'activités annuels des conservateurs Retour des fiches horaires des conservateurs Participation au groupe des conservateurs
	Rechercher des personnes motivées pour assurer le renouvellement et la pérennité des instances dirigeantes	Liste des Conseils d'administration
	Organiser des formations à destination des membres du CA et des conservateurs	Nombre de formations Nombre de participants Catégories de formations
	Maintenir la dynamique du Conseil scientifique commun, gage de la crédibilité scientifique des Conservatoires	Nombre de réunions du CS Comptes-rendus des activités
	Impliquer les bénévoles dans les actions de connaissance, protection, gestion et valorisation des sites	Nombre d'actions portées Nombre de bénévoles investis
Sécuriser le cadre partenarial et financier	Négocier des partenariats financiers à concurrence minimale de 2 - 2,5 millions d'euros pour garantir la pérennité des actions dans la configuration actuelle	Montants des budgets annuels
	Rechercher un résultat positif par affectation des fonds libres de droits pour générer une réserve de trésorerie	Résultats annuels
	Tendre vers une gestion équilibrée de la trésorerie et conserver une trésorerie suffisante permettant de palier l'échelonnement des financements	Prévisionnel de trésorerie Rapport financier

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Sécuriser le cadre partenarial et financier	Engager une démarche d'analyse de la situation fiscale du Conservatoire Centre et revoir le questionnaire fiscal	Conclusions et rapports sur la situation fiscale
	Favoriser les partenariats financiers pluriannuels de type « conventions pluriannuelles d'objectifs »	Nombre de conventions pluriannuelles
	Diversifier les origines des financements publics - privés	Budgets annuels
Renforcer l'organisation interne et assurer une bonne complémentarité entre bénévoles et salariés	Poursuivre et améliorer les tableaux de contrôle de gestion et de suivi de trésorerie mis en place	Liste des tableaux de bord
	Renforcer l'utilisation des outils de suivi et d'analyse du temps et des actions et plus particulièrement logiciel Logeproij tout en contribuant à son évolution au sein du groupe des utilisateurs	Montants de contribution Tableaux de bords issus de Logeproij
	Poursuivre le développement des différentes bases de données nécessaires à la saisie des données et à leur centralisation (Base sites, base foncier, base fréquentation, base gestion des sites...)	Liste des bases de données et des modules ajoutés créés
	Moderniser l'architecture du système informatique pour répondre à la répartition de l'équipe salariée sur le territoire	Transfert des données fichiers vers des bases de données et outils centralisés de diffusion Réalisation d'outils : oui – non
	Finaliser et faire évaluer le guide organisationnel (procédures)	Guide finalisé
	Mettre en place une procédure de gestion des sous-traitances dans une logique d'appels d'offres	Procédure approuvée
	Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et finaliser le plan de formation	Plan de formation annuel approuvé
	Dynamiser des "binômes" salariés - bénévoles actifs et fonctionnels (conservateurs - antennes, délégués départementaux - chargés de missions, membres du Bureau et missions thématiques)	Rapport d'activités
	Créer les conditions de temps d'échanges sur le projet associatif et les actions des Cen entre bénévoles et salariés	Évènements organisés

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Rechercher des modes de financements alternatifs	Proposer à des mécènes d'envergure régionale des partenariats financiers sur des projets structurants et transversaux	Liste des projets Liste des mécènes Montants consentis dans les budgets annuels
	Mettre en place une stratégie de mécénat (parrainage de sites) auprès des entreprises locales	Liste des sites parrainés Liste des mécènes Montants mobilisés
Engager une démarche de certification	Créer une charte interne préalable à une démarche structurée de certification	Charte interne
	Initier une démarche de certification selon le processus qui sera retenu par la charte interne (ISO, EMAS...)	Démarches engagées
Évaluer la stratégie	Évaluer le PAQ 2013-2017	Évaluation du PAQ

Tableau de l'axe structurant N° 1 et hiérarchisation des actions

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre	Cen 41	Priorité
Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires	Conserver les espaces et les espèces	1.1.1	Hiérarchiser les milieux et espèces cibles	Etablir une stratégie de conservation intégrant des habitats et des espèces prioritaires comme cibles d'intervention.	Liste d'habitats et d'espèces cibles validée par le CS	x	x	Incontournable
				Contribuer au travail d'actualisation des listes de référence au niveau régional.	Apport de données d'espèces pour MAJ des listes	x	x	Incontournable
		1.1.2	Décliner une stratégie territoriale	Définir, pour les espèces et habitats cibles, des périmètres d'intervention.	Territoires d'intervention définis	x	x	Incontournable
		1.1.3	Faire émerger des modes de conservation innovants	Développer un programme de conservation in-situ d'espèces végétales ou animales rares incluant des renforcements de populations.	Démarche validée par le CS	x	x	Développement
				Contribuer à la préservation des espèces domestiques agricoles menacées	Espèces concernées			
				Engager une réflexion pour développer de nouveaux modes de préservation des espaces naturels	Rapport d'activité	x	x	Développement
		Connaître	1.2.1	Poursuivre et développer l'élaboration des documents de gestion	Dater chaque site préservé d'un document de gestion fonctionnel	Nombre de documents de gestion réalisés sur la période	x	x
	Superficie couverte							
	Taux de sites dotés de document de gestion							
	1.2.2		Mettre en place une stratégie d'évaluation de la gestion	Définir une stratégie déclinée en méthodologies et protocoles standardisés Appliquer les protocoles d'évaluation sur un réseau de sites tests Développer une base de données gestion des sites	Méthodologies et protocoles validés par le CS	x	x	Incontournable
					Nombre de suivis réalisés et listes	x	Incontournable	
					Maquette de la base de données	x	x	Incontournable
	1.2.3		Renforcer la connaissance sur les sites et les territoires de projets	Compléter la connaissance sur les sites par des inventaires ou des études de populations ainsi que des expertises sur la fonctionnalité des habitats Actualiser la connaissance sur les territoires de projets Archiver et organiser les données naturalistes pour faciliter leur consultation et leur synthèse (SERENA) Suivre le développement de l'outil naturaliste national en prévision du remplacement de SERENA Transmettre les données collectées par les Cens auprès du SINP et de l'ORB Renforcer les conventions d'échanges de données avec les partenaires (PNR, Conseil généraux, associations naturalistes)	Nombre d'études conduites et liste	x	x	Nécessaire
					Alimentation de l'outil Carmen	x	x	Nécessaire
					Nombre de sites d'intérêt régional ou départemental identifiés			
					Nombre d'observations saisies dans la BDD	x	x	Incontournable
					Participation aux réflexions : oui - non	x	Incontournable	
					Transmission des données élémentaires d'échanges et alimentation des catalogues de données	x	x	Courant
	1.2.4		Faire du réseau de sites un support de recherche	Créer des partenariats avec les universités et chercheurs pour l'utilisation des sites comme supports de recherche fondamentale et appliquée	Nombre de conventions signées	x	x	Incontournable
		Liste des organismes concernés						
				Liste thématique des sujets de recherches par site et organisme	x	x	Nécessaire	

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre	Cen 41	Priorité
Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires	Protéger	1.3.1	Poursuivre la maîtrise foncière et d'usage par une diversité des modes d'interventions	Renforcer le positionnement des Conservatoires en maîtrise forte du foncier (acquisitions, baux emphytéotiques) notamment sur les zones humides	Indicateur commun : superficie protégée et détail par type de maîtrise	x	x	Incontournable
				Développer l'incitation à l'acquisition par les collectivités et la gestion déléguée par bail emphytéotique administratif		x	x	Incontournable
				Assurer la durabilité et la reconduction des autorisations temporaires sur le DPF		x	x	Incontournable
				Privilégier les conventionnements sur le long terme avec droit d'usage renforcé (10 à 15 ans)		x	x	Incontournable
				Mener la stratégie foncière des Cens en synergie et complémentarité avec les autres acteurs, Conseil généraux notamment	Analyse par croisement	x	x	Courant
				Renforcer le partenariat avec la SAFER	Rapport d'activité	x	x	Incontournable
				Développer le recours aux souscriptions d'envergure sur des projets d'acquisitions	Nombre de souscriptions engagées et résultats	x	x	Nécessaire
				Etudier l'intérêt et la faisabilité d'un fonds de dotation régional	Conclusions de l'étude	x	x	Nécessaire
				Le cas échéant, créer un fonds de dotation régional permettant de mobiliser dons, legs et mécénats	Statuts déposés	x	x	Nécessaire
				Promouvoir le fonds de dotation national et étudier un éventuel transfert de certaines propriétés (mesures compensatoires par exemple)	Nombre de sites et surfaces transférés	x	x	Nécessaire
		1.3.2	Renforcer la préservation par du réglementaire ou de la labellisation	Suivre l'évolution des propositions formulées pour la SCAP et effectuer des nouvelles propositions	Liste des sites transmis	x	x	Incontournable
				Proposer au Conseil régional la création de RNR issues du réseau de sites	Indicateur commun : liste des sites et surfaces bénéficiant d'un classement RN, RNR, APPB, ENS	x	x	Incontournable
				Proposer aux Conseils généraux le classement de nouveaux ENS		x	x	Incontournable
				Intégrer la TVB dans la stratégie d'intervention des Conservatoires	Actions en faveur de la TVB engagées	x	x	Incontournable
		1.3.3	Développer l'implication dans les mesures compensatoires	Faire connaître et reconnaître les Conservatoires comme acteurs bénéficiaires des mesures compensatoires	Contacts avec des maîtres d'ouvrage	x	x	Incontournable
				Assurer le portage de mesures compensatoires par transferts de propriété au bénéfice des Conservatoires	Liste des projets d'aménagement concernés Nombre de sites et surfaces acquises par la compensation	x	x	Développement
		1.3.4	Contribuer à la préservation des espaces de fonctionnalité et de zones tampons autour des sites	Etudier et mettre en place des actions innovantes de maîtrise des corridors biologiques	Liste d'actions	x		Développement
				Inciter à la création de groupements fonciers agricoles pour maîtriser les espaces tampons autour des sites et développer des actions de sensibilisation autour des zones tampons des sites	Nombre de projets initiés Nombre d'actions de communication et contacts	x		Développement
				étudier un partenariat avec Terres de Lien pour l'acquisition de terres et l'installation de pratiques agricoles alternatives dans les espaces tampons	Projet de convention	x		Développement

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre	Cen 41	Priorité					
Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des	Gérer	1.4.1	Intégrer la gestion dans l'économie locale par le partenariat agricole	Poursuivre la gestion agricole des milieux ouverts en s'appuyant en priorité sur des agriculteurs locaux au travers d'une mise à disposition dans le respect d'un cahier des charges (CMD Safer, baux ruraux à clauses environnementales, CPEA)	Nombre de site pouvant effectivement être géré via un partenariat agricole.	x	x	Incontournable					
					Nombre de sites								
					Nombre d'exploitants								
					Surfaces exploitées								
					Taux / réseau Cens (ha)								
		Répartition par type d'exploitation											
			Suivre les évolutions de la PAC et de l'agroenvironnement pour une meilleure assistance auprès des exploitants partenaires	Notes de proposition	x		Optionnel						
			Conforter la pérennité des actions de pastoralisme extensif dont PastoLoire	Nombre de sites	x		Incontournable						
				Nombre d'exploitants									
				Surfaces exploitées									
		1.4.2	Développer un génie écologique pragmatique, optimal et raisonné économiquement	Poursuivre l'appui sur les sous-traitances et les partenariats avec des entreprises et structures extérieures en recherchant des structures d'insertion ou des entreprises locales	Répartition des montants sous-traités par type de prestataire	x	x	Incontournable					
					Nombre d'opérations sous-traitées								
					Mettre en place une méthode standardisée permettant d'effectuer des choix d'opérations adaptées écologiquement et économiquement				Méthodologie validée en CS puis CA	x	x	Incontournable	
				Formaliser un référentiel de coûts de gestion et le mettre à disposition des partenaires	Référentiel finalisé	x	x	Incontournable					
		1.4.3	Rechercher des modes de gestion alternatifs et innovants	Expérimenter pour développer de nouveaux modes de gestion et s'appuyer sur des relations étroites avec certaines entreprises qui développent des matériels ou des concepts innovants pour la gestion des milieux naturels.	Rapports d'activités	x	x	Nécessaire					
		1.4.4	Valoriser les produits de la gestion	Recenser les différents produits issus de la gestion des sites	Liste des produits	x	x	Nécessaire					
					Rechercher les modes de valorisation intégrés dans les filières locales pour le bois de chauffe, le compostage, la production de BRF etc...	Liste des filières identifiées	x	x	Nécessaire				
		Valoriser	1.5.1	Poursuivre la sensibilisation d'un large public pour renforcer l'ancrage territorial des Cen et l'intégration locale de leurs sites	Poursuivre et diversifier les actions d'animation pour le grand-public	Indicateurs communs : Nombre d'actions réalisées par catégorie Nombre de participants par type de public Questionnaire d'évaluation	x	x	Incontournable				
					Renforcer l'offre de projets pédagogiques en milieu scolaire à proximité des sites						x	x	Incontournable
					Développer de nouvelles actions pédagogiques à destination des publics à handicap						x	x	Nécessaire
	Renforcer l'organisation et la communication autour des événementiels et réunions publiques									x	x	Incontournable	
	Maintenir les liens avec les acteurs du territoire et notamment les relations régulières avec les élus locaux									x	x	Incontournable	
	Développer un maillage de relais locaux à proximité des sites gérés				Liste des relais locaux					x	x	Nécessaire	
	Assurer le développement de l'outil exposition sur les espaces naturels et leur gestion				Bilan des prêts et de l'utilisation des expositions					x		Incontournable	
	Renforcer le lien avec les médias autour des actions et événementiels				Revue de presse annuelle					x	x	Incontournable	
					Nombre de points/conférence de presse								
					Faire vivre la charte de l'animation pour faire reconnaître les sites du Cen Centre comme supports d'éducation à l'environnement					Retour des animations réalisées par les partenaires sur sites Cen	x		Courant

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre	Cen 41	Priorité		
Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires	Valoriser	1.5.1	Poursuivre la sensibilisation d'un large public pour renforcer l'ancrage territorial des Cen et l'intégration locale de leurs sites	Poursuivre la mise en œuvre des chantiers de bénévoles en relation étroite avec les acteurs locaux et notamment en milieu scolaire et associatif	Nombre de chantiers réalisés	x	x	Nécessaire		
					Nombre de participants					
					% de sites bénéficiant de chantiers					
				S'appuyer sur les communautés de commune et les offices de tourisme comme point d'information relais sur les animations et actions des Conservatoires	Liste des offices de tourisme	x	x	Nécessaire		
					Plans de diffusion des documents					
					Nombre d'articles dans les bulletins municipaux					
		1.5.2	Faire des sites des supports de sensibilisation et de développement local	Poursuivre les aménagements de sites pour l'accueil du public en prenant en compte les handicaps	Nombre de sentiers aménagés	x	x	Incontournable		
					Nombre de panneaux réalisés					
					Nombre de plaquettes éditées					
					Nombre d'autres outils					
					Fréquentation des sites via les éco-compteurs					
					Longueur des sentiers entretenus					
		Créer une base de suivi des équipements pour optimiser l'entretien des aménagements	Base de donnée créée	x		Nécessaire				
		Créer des liens avec les acteurs du tourisme pour intégrer certains sites des Conservatoires dans des outils et projets touristiques	Liste des projets touristiques et sites concernés	x	x	Incontournable				
		Faire prendre en compte le patrimoine naturel dans les schémas de développement touristique par participations aux CDESI notamment	Nombre de nomination en CDESI Traduction des enjeux patrimoine naturel dans les schémas	x	x	Incontournable				
		1.5.3	Développer des moyens novateurs de sensibilisation	Poursuivre le développement des sites internet des Cen dont celui de l'outil "lettre électronique"	Fréquentation annuelle des sites et analyse	x	x	Incontournable		
Taux de lecture et liaison avec la fréquentation du site internet										
Mettre en place des modes de saisie des observations naturalistes à destination du grand public	Modalités techniques mises en place				x		Développement			
Développer l'utilisation des sciences participatives en relayant des programmes sur les sites des Cen	Liste des programmes relayés				x		Développement			
		Rechercher et utiliser de nouveaux outils de découverte des sites (Geocaching...) pour y amener un nouveau public	Nombre de sites bénéficiant d'un référencement	x		Développement				
1.5.4	Faire reconnaître les Cens et leur expertise	Développer de nouveaux outils de communication comme des cahiers techniques sur la gestion des espaces naturels	Cahiers publiés et diffusion	x		Développement				
			Contribuer avec Nature Centre au développement de Recherches naturalistes et en faire une revue régionale de référence sur la connaissance et la gestion de la Biodiversité				Evolution de la revue	x		Développement
			Témoigner, échanger et participer sur les expériences conduites en matière de gestion				Nombre de publications		x	Courant
			Assurer une communication institutionnelle à destination des partenaires				Nombre de rencontres et de participants			
			Nombre et diffusion des outils associés (rapports d'activités...)	x	x	Incontournable				

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre	Cen 41	Priorité		
Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires	Administrer	1.6.1	Dynamiser l'assise citoyenne pour des bénévoles actifs et investis	Identifier les catégories de bénévoles et leurs attentes pour dynamiser leurs activités	Résultats de l'enquête bénévoles	x		Incontournable		
				Fidéliser les adhérents par des actions adaptées et en assurant le lien à travers les outils mis en place (site internet, lettre électronique, bulletins de liaison)	Nombre et évolution des adhésions Audience des outils internet (lettre électronique)	x		Incontournable		
				Poursuivre la dynamique de création et d'animation du réseau des conservateurs bénévoles de sites et faire vivre la charte associée	Nombre de conservateurs	x	x	Incontournable		
					Nombre de réunions proposées					
					Rapports d'activités annuels des Conservateurs					
					Retour des fiches horaires des conservateurs					
				Participation au groupe des conservateurs						
				Rechercher des personnes motivées pour assurer le renouvellement et la pérennité des instances dirigeantes	Liste des Conseils d'administration	x	x	Incontournable		
				Organiser des formations à destination des membres du CA et des conservateurs	Nombre de formations	x	x	Développement		
					Nombre de participants					
					Catégories de formations					
				Maintenir la dynamique du Conseil scientifique commun, gage de la crédibilité scientifique des Conservatoires	Nombre de réunions du CS	x	x	Incontournable		
		Comptes-rendus des activités								
		Impliquer les bénévoles dans les actions de connaissance, protection, gestion et valorisation des sites	Nombre d'actions portées	x	x	Nécessaire				
			Nombre de bénévoles investis							
		1.6.2	Sécuriser le cadre partenarial et financier		Négocier des partenariats financiers à concurrence minimale de 2 - 2,5 M € pour garantir la pérennité des actions dans la configuration actuelle	Montants des budgets annuels	x		Incontournable	
					Rechercher un résultat positif par affectation des fonds libres de droits pour générer une réserve de trésorerie	Résultats annuels	x		Incontournable	
					Tendre vers une gestion équilibrée de la trésorerie et conserver une trésorerie suffisante permettant de palier à l'échelonnement des financements	Prévisionnel trésorerie	x	⊗	Incontournable	
					Engager une démarche d'analyse de la situation fiscale du Conservatoire Centre et revoir le questionnaire fiscal	Rapport financier	x		Incontournable	
					Favoriser les partenariats financiers pluriannuels de type "Conventions Pluriannuelles d'Objectifs"	Conclusions et rapports sur la situation fiscale	x		Incontournable	
					Favoriser les partenariats financiers pluriannuels de type "Conventions Pluriannuelles d'Objectifs"	Nombre de conventions pluriannuelles	x	x	Incontournable	
		1.6.3	Renforcer l'organisation interne et assurer une bonne complémentarité entre bénévoles et salariés		Diversifier les origines de financements publics - privés	Budgets annuels	x	x	Développement	
					Poursuivre et améliorer les tableaux de contrôle de gestion et de suivi de trésorerie mis en place	Liste des tableaux de bord	x		Courant	
					Renforcer l'utilisation des outils de suivi et d'analyse du temps et des actions et plus particulièrement logiciel Logeprojet tout en contribuant à son évolution au sein du groupe des utilisateurs	Montants de contribution Tableaux de bords issus de Logeprojet	x	x	Courant	
					Poursuivre le développement des différentes bases de données spatiales nécessaires à la saisie des données et à leur centralisation (Base sites, base foncier, base fréquentation, base gestion des sites...)	Liste des bases de données et des modules ajoutés créés	x	x	Incontournable	
					Moderniser l'architecture du SI pour répondre à la répartition de l'équipe salariée sur le territoire	Transfert des données fichiers vers des bases de données et outils centralisés de diffusion Réalisation d'outils : oui - non	x		Courant	
					Finaliser et faire évaluer le guide organisationnel (procédures)	Guide finalisé	x		Nécessaire	
					Mettre en place une procédure de gestion des sous-traitances dans une logique d'appels d'offres	Procédure approuvée	x		Incontournable	
Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et finaliser le plan de formation	Plan de formation annuel approuvé				x		Incontournable			
Dynamiser des "binômes" salariés - bénévoles actifs et fonctionnels (conservateurs - antennes, délégués départementaux - chargés de missions, membres du Bureau et missions thématiques)	Rapport d'activité				x	x	Nécessaire			
Créer les conditions de temps d'échanges sur le projet associatif et les actions des Cens entre bénévoles et salariés	Evènements organisés				x	x	Courant			
1.6.4	Rechercher des modes de financements alternatifs					Proposer à des mécènes d'envergure régionale des partenariats financiers sur des projets structurants et transversaux	Liste des projets	x		Développement
							Liste des mécènes			
		Mettre en place une stratégie de mécénat (parrainage de sites) auprès des entreprises locales	Montants consentis dans les budgets annuels							
			Liste des sites parrainés Liste des mécènes Montants mobilisés	x			Développement			
1.6.5	Engager une démarche de certification		Créer une charte interne préalable à une démarche structurée de certification	Charte interne	x		Développement			
			Initier une démarche de certification selon le processus qui sera retenu par la charte interne (ISO, EMAS...)	Démarches engagées	x		Développement			
1.6.6	Evaluer la stratégie		Evaluer le PAQ 2013-2017	Evaluation du PAQ	x	x	Incontournable			

AXE 2 : ANIMER LES TERRITOIRES ET ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES

En s'appuyant sur les compétences acquises en application de leurs objectifs statutaires, les Conservatoires ont développé des liens partenariaux étroits avec les institutions porteuses de politiques environnementales : État, Conseil régional, Conseils généraux, autres collectivités locales, Agences de l'eau... Ces liens ont amené les Conservatoires à œuvrer aux côtés de ces partenaires pour les accompagner, parfois en assistance à maîtrise d'ouvrage, dans la définition, le développement et la mise en œuvre de leurs politiques. Gestionnaires d'espaces, les Conservatoires sont aussi des animateurs de territoires qui se proposent, à travers l'axe structurant N° 2, de poursuivre et de renforcer leur implication dans cet accompagnement des politiques publiques.

2.0 Bilan et état des lieux de l'intervention

2.0.1 – GRANDS PROGRAMMES TRANSVERSAUX

Quelques programmes structurants sont transversaux aux politiques de l'Europe, de l'État, de la Région, des Agences de bassin et des Départements. Pour certains d'entre eux, ils peuvent bénéficier d'un copilotage et les Conservatoires ont été des acteurs de leur mise en œuvre par leurs contributions actives.

Contrat de Projet État - Région : document situé à la convergence des objectifs communs par lequel l'État et la Région Centre se sont engagés sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants pour le territoire régional, le CPER en région Centre a intégré l'action des Conservatoires d'espaces naturels comme apportant sa contribution aux objectifs de préservation de l'environnement et des espaces naturels.

Plan Loire grandeur nature : à l'interface des politiques de l'État, de la Région et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Plan Loire grandeur nature est un plan d'aménagement global qui vise à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, le développement économique dans une perspective de développement durable. Impliqué dès le premier Plan Loire (1993) à travers Loire Nature, programme associatif fédérateur à l'échelle du bassin, le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre a très largement contribué à forger des propositions pour la construction du PLGN en 2006. Puis, il s'est tout naturellement inscrit comme porteur de projet en contribuant aux actions de la plate-forme « Eau, espaces et espèces » par la mise en œuvre du volet « Vallées alluviales majeures » de son projet coordonné 2007-2013. Ses actions ont porté sur la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation de 45 sites et 2 021 hectares répartis sur les vallées de la Loire, du Cher et de l'Indre, ainsi que le développement du projet Pasto' Loire et l'animation de sites Natura 2000.

Programme opérationnel (DOMO) FEDER en région Centre : le FEDER vise à soutenir la croissance en région Centre et a défini trois axes prioritaires : soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises, renforcer l'accessibilité territoriale, renforcer l'attractivité et le développement des territoires. Le Cen Centre a participé aux groupes de travail « biodiversité », pilotés par la DREAL Centre, qui ont défini les fiches actions en faveur des espaces naturels (Mesures 34 et 352).

En présentant annuellement des projets auprès des fonds FEDER, il a pu renforcer son action et apporter une contribution significative aux objectifs du programme opérationnel à travers la préservation de ses espaces les plus remarquables mais aussi le lien social, l'emploi et le renforcement de l'attractivité des territoires ruraux.

Document régional de développement rural (DRDR) en région Centre : le FEADER recherche l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles et forestières et le développement de l'attractivité des territoires ruraux par l'amélioration de l'environnement. À travers l'axe 3 « Qualité de vie en milieu rural », le Cen Centre a pu financer des plans de gestion mais surtout amplifier le programme Pasto' Loire à travers les soutiens accordés à ces opérations de pâturage extensif gardienné sur les milieux ouverts ligériens.

2.0.2 - POLITIQUES DE L'ÉTAT

Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) : dans le cadre de l'identification régionale de sites sur lesquels un statut réglementaire de protection pourrait utilement être mis en place, le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre a proposé à la DREAL une liste de 16 sites représentant 2 295,5 hectares, après analyse de la présence des habitats et espèces visés par cette stratégie. Sur les 12 sites retenus en première liste et adressés au ministère, 8 sont gérés par le Cen Centre.

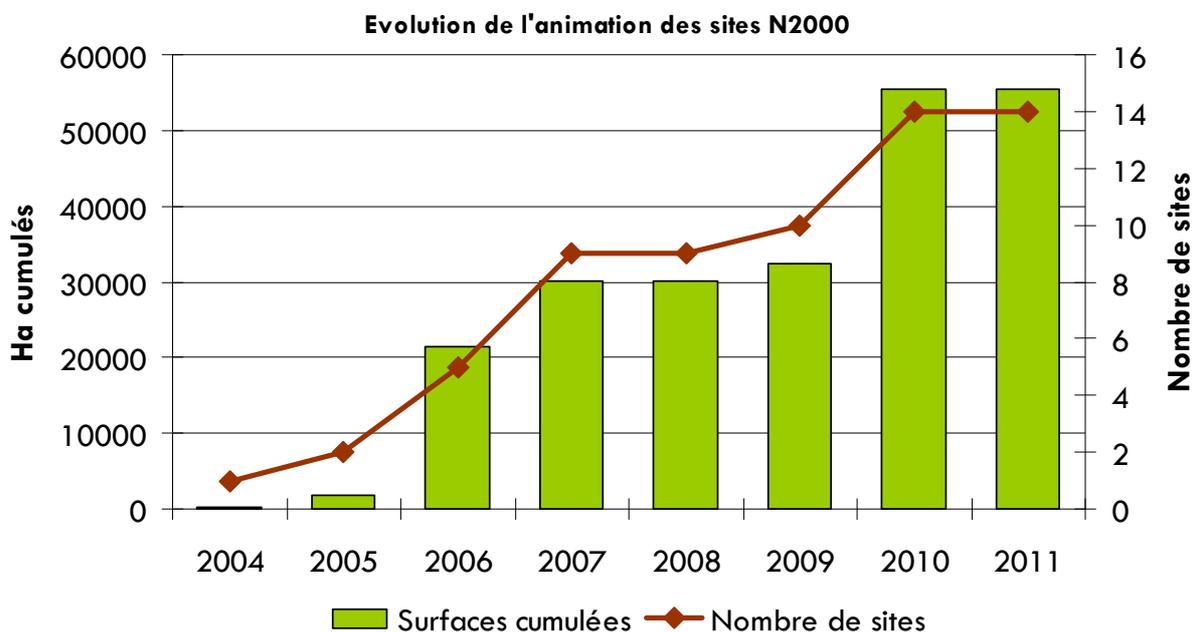
Plans nationaux d'actions en faveur des espèces (PNA) : le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre a animé une synthèse sur les populations de Râle des genêts en vallée de l'Yèvre (18), étude préalable à un futur PNA décliné en région. Il a, de plus, réalisé, dans le cadre du PNA Chiroptères, une étude régionale sur les populations de Rhinolophe euryale. Du fait de son implication dans la protection de l'espèce, il est coordonnateur et rédacteur du PNA en faveur des *Maculinea* décliné en région Centre. Le Conservatoire est membre de certains comités de pilotage installés pour la mise en œuvre de PNA en région Centre.

Réserves naturelles nationales : en coopération avec le Cen Bourgogne, le Cen Centre est co-gestionnaire de la réserve naturelle du Val de Loire, site de 1 500 hectares couvrant sept communes entre Cher et Nièvre, et ce depuis 1997. De plus, le Cen Centre a très fortement contribué, en réalisant le dossier de demande de classement, à faire émerger la future réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller dans le Cher. Le Cen Centre est membre du Comité consultatif de gestion de la RNN de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (45) et de la RNN de Chérine (36) et le Cen 41 de celui de la RNN de la Grand Pierre et Vitain (41).

Natura 2000 : 18 % du territoire de la région Centre est classé en Natura 2000 (59 sites) Convaincu de l'intérêt de la démarche, convergente avec la sienne car basée sur la concertation et l'appropriation locale, le Cen Centre s'est investi de longue date dans la mise en œuvre de Natura 2000 en région Centre.

Il a réalisé trois documents d'objectifs en tant qu'opérateur local et contribué, en tant qu'associé, à trois autres Docobs. Au 1^{er} août 2012, il est animateur de 19 sites Natura 2000 pour plus de 35 000 hectares.

Tableau de synthèse de l'évolution de l'animation de sites Natura 2000 (2004-2011 Cen Centre seul).



Gestion de terrains militaires : en application de la convention nationale signée entre le ministère de la Défense et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, les Conservatoires en région Centre mènent des actions avec certains terrains militaires. Le Cen Centre bénéficie d'une convention locale de partenariat écologique avec la base aérienne de Châteaudun. Cette convention couvre 57 hectares de pelouses sèches relictuelles. Le Cen de Loir-et-Cher a engagé des contacts avec le terrain militaire de Romorantin.

Système d'information sur la nature et les paysages : le Cen Centre est membre du comité de suivi du SINP et a accepté d'être tête de réseau fédératrice pour la promotion du SINP et la collecte de données auprès des acteurs non fédérés.

Inventaires de biodiversité : le Cen Centre a soumis aux opérateurs des ZNIEFF en région Centre la majeure partie de ses sites qui correspondaient aux critères. Il s'est intégré dans le dispositif Carnet B mis en place en 2011 par la DREAL dans le cadre d'un projet pilote réalisé dans le Centre et en Lorraine.

2.0.3 - POLITIQUES DES AGENCES DE L'EAU

Acquisition de zones humides au titre du Grenelle Environnement : le site de l'Étang Massé, mosaïque d'étangs et de prairies de 135 hectares, acquis le 6 mars 2012, est inscrit dans les deux projets pilotes de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour la mise en place de modalités innovantes d'acquisition de zones humides dans le cadre du Grenelle. Un projet d'animation territoriale, piloté par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et auquel contribue le Cen Centre, a été présenté au niveau du bassin Loire – Bretagne pour contribuer à l'atteinte des objectifs d'achat de 2 000 hectares de zones humides que s'est fixé l'AELB. Deux zones de perspectives territoriales ont été définies sur des secteurs de zones humides en Eure-et-Loir et dans le Loiret afin de répondre aux mêmes objectifs définis par l'AESN.

Programmes pluriannuels d'intervention des Agences : le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre a activement participé, par des propositions argumentées, à la rédaction des 9^e et 10^e programmes de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Il est membre de la Commission territoriale Seine amont de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la Commission territoriale Loire moyenne de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. De plus, le directeur du Cen Centre représente la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels à la commission des milieux naturels aquatiques (COMINA) du Comité de bassin Loire – Bretagne.

2.0.4 - POLITIQUES DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

Création de réserves naturelles régionales (RNR) : le Cen Centre a adressé au Conseil régional du Centre une proposition de 12 sites représentant 776 hectares susceptibles d'intégrer le futur réseau de RNR dont le Conseil régional souhaite se doter. Deux anciennes réserves naturelles volontaires ont été transformées en RNR après la réalisation des plans de gestion en 2012.

Stratégie régionale de la biodiversité : le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre a activement participé à l'élaboration de la stratégie régionale de biodiversité du Conseil régional en rédigeant des notes méthodologiques et des propositions argumentées.

Réseau écologique régional et schéma régional de cohérence écologique : le Cen Centre a participé à tous les groupes de travail pour l'élaboration du RER et a réalisé une cartographie des enjeux de corridors. Il a intégré naturellement le Comité de pilotage du SRCE.

Politique territoriale : dans le cadre de la révision des chartes et contrats de Pays de 3^e génération, le Cen Centre a réalisé, pour chaque Pays de la région, une petite note de sensibilisation à la biodiversité. Ces notes dressent un bref état des lieux des enjeux de biodiversité et de corridors à l'échelle du Pays et mettent en exergue des actions susceptibles de bénéficier aux espaces naturels sans pour autant limiter le développement des territoires, l'objectif étant de faire comprendre aux élus que la biodiversité est un atout pour leur territoire.

Observatoire régional de la biodiversité : le Cen Centre est membre du comité de pilotage et du comité technique de l'observatoire régional de la biodiversité en cours de structuration. En partenariat avec Nature Centre, il a adressé de longue date des propositions pour forger cet outil indispensable aujourd'hui à la politique biodiversité en région. Il s'est, de plus, proposé pour jouer un rôle de chef de file sur l'une des thématiques retenues.

2.0.5 - POLITIQUES DES CONSEILS GENERAUX

Politiques espaces naturels sensibles :

- **Cher :** impliqué dès l'élaboration de la charte de l'environnement du département, le Cen Centre a réalisé en 2007 un « État des lieux de la protection et de la gestion des espaces naturels remarquables du département du Cher ». Cette étude a contribué à forger la stratégie ENS du département et le Cen Centre a intégré les comités mis en place par le Conseil général pour suivre cette politique. Quatre sites du Cen Centre sont labélisés ENS et le Conservatoire gère, par délégation via un marché public, l'ENS du Bocage de Noirlac, propriété de la collectivité.

- **Eure-et-Loir** : de 2000 à 2007, le Cen Centre a réalisé l'inventaire du patrimoine naturel des propriétés des collectivités et de l'État et apporté des conseils aux communes pour une meilleure prise en compte de leurs richesses biologiques. Suite à ce travail, un plan d'action en faveur des mares a été engagé. Parallèlement, le Cen Centre a réalisé en 2007 un « État des lieux de la protection et de la gestion des espaces naturels remarquables du département d'Eure-et-Loir » qui a abouti à des propositions de sites ENS. En phase de construction de la politique ENS, le Cen Centre a réalisé des études de diagnostic des enjeux sur trois périmètres ENS : la vallée de l'Aigre, La Ferté-Vidame et la vallée de l'Eure en amont de Chartres. Depuis 2008, le Cen Centre anime les deux derniers ENS.
- **Indre-et-Loire** : en 2004, le Conseil général a confié la gestion de deux de ses propriétés au Cen Centre par bail emphytéotique. Lors de la récente réflexion sur la stratégie ENS, le Cen Centre a effectué des propositions argumentées et intégré le Comité mis en place par le Département. Récemment, trois sites propriétés du Cen Centre ont été désignés comme ENS. L'un d'entre eux est maintenant géré par le Conseil général par souci de cohérence d'actions.
- **Loir-et-Cher** : le Cen 41 a contribué aux côtés du CDPNE à la réalisation d'un état des lieux préfigurant la politique ENS du département. Le Cen Centre a apporté des éléments à cette étude. Les deux structures sont membres du comité mis en place par le Département. Actuellement, dix sites des Conservatoires sont labélisés ENS dans le Loir-et-Cher. Le Cen de Loir-et-Cher réalise des actions d'assistance technique pour des collectivités sur la gestion d'ENS (Agglopolis, Sargé-sur-Braye).
- **Loiret** : le Cen Centre a bénéficié d'aides à l'aménagement pour des sites ligériens en vue de leur ouverture au public sur crédits ENS. Le Conseil général s'est appuyé, de 2009 à 2012, sur le Conservatoire pour l'assister dans la maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000 de la Loire dans le Loiret.

2.0.6 - ÉCOPOLE DE LA REGION CENTRE

Le Cen Centre est membre de l'ÉcoPôle de la région Centre qui regroupe le Conseil régional du Centre, France Nature Environnement, Nature Centre, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, le Graine Centre et l'Union régionale des CPIE. Il contribue ainsi aux décisions prises par le CA de cet établissement dont l'objectif est de sensibiliser à la biodiversité en région. Il s'implique tout autant techniquement dans le projet en contribuant aux réflexions préalables qu'aux grandes décisions ainsi qu'au bon fonctionnement de l'établissement.

Il a réalisé des monographies sur les milieux naturels mises en ligne sur le site internet ainsi qu'une étude de faisabilité sur la création d'outils à destination des collectivités pour la gestion des espaces naturels.

2.0.7 – COMMISSIONS DE CONCERTATION

En premier lieu, l'État, mais aussi les collectivités territoriales et locales ainsi que certains établissements publics (Agences de l'eau notamment), voire parfois des entreprises privées, mettent en place des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ou des commissions liées à la mise en œuvre de ces politiques.

Les Conservatoires participent activement en tant que membre à nombre d'entre elles : comités de pilotage des sites Natura 2000, Conseil économique, social et environnemental régional,

Comina du comité de bassin Loire-Bretagne, Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, Comité régional « Trame verte et bleue », commissions départementales de la nature, des paysages et des sites, comités de suivi des politiques ENS, comité des associations partenaires de Cemex...

2.1 – Politiques environnementales, du national au local

L'ensemble des actions inscrites dans les paragraphes ci-dessous sont totalement dépendantes des politiques des partenaires des Conservatoires d'espaces naturels (État, Conseil régional, Conseils généraux, Agences...), des moyens financiers disponibles et des dispositifs contractuels développés.

L'intervention des Conservatoires s'effectuera en fonction des changements dans ces politiques et des nouvelles orientations qui pourraient être dégagées alors que d'autres seraient appelées à disparaître. Les Conservatoires apporteront leur appui aux politiques des partenaires, politiques évolutives, auxquels ils s'adapteront pour permettre des évolutions de leurs actions si nécessaire.

2.1.1 – ACCOMPAGNER DANS LA STRUCTURATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROGRAMMES TRANSVERSAUX (PLGN NOTAMMENT).

Les Conservatoires apporteront, à chaque échéance de renouvellement des grands programmes transversaux, leurs avis sur la mise en œuvre et forgeront des propositions pour le renouvellement axées autour de la préservation du patrimoine naturel.

Ils proposeront des actions permettant d'atteindre les objectifs de ces programmes.

Parmi ceux-ci, le Plan Loire grandeur nature constitue un programme particulier en ce sens qu'il est un point fort de convergence des politiques publiques et est susceptible de toucher plus directement les habitants de la région Centre à travers une indetification territoriale marquée et plus facile à concrétiser.

À la date de validation du présent PAQ, les réflexions sont en cours pour structurer le futur PLGN à partir de 2014. Les Conservatoires d'espaces naturels en région Centre sont particulièrement investis dans la réflexion pilotée par leur Fédération et souhaitent vivement qu'un futur Plan Loire tire les enseignements du précédent et témoigne d'ambitions affichées en faveur du patrimoine naturel ligérien.

2.1.2 - POURSUIVRE ET RENFORCER LES IMPLICATIONS DANS L'ANIMATION DE SITES NATURA 2000 AUX COTES DES COLLECTIVITES ET DE L'ÉTAT

Bénéficiant d'une connaissance fine de certains territoires, les Conservatoires ont proposé à l'Etat et aux collectivités maîtres d'ouvrage de les accompagner dans l'animation de sites. Cette action se poursuivra sur le long terme sur les sites actuels sans pour autant négliger la possibilité de l'étendre à d'autres sites en croisant les attentes des partenaires avec le positionnement stratégique des Conservatoires.

L'animation des sites Natura 2000 relève aujourd'hui du domaine concurrentiel et les Conservatoires se positionneront en répondant aux appels d'offre pour assurer la poursuite des animations.

Les Conservatoires continueront par ailleurs à s'impliquer dans les chartes et contrats Natura 2000 en fonction des crédits disponibles dans un contexte important de restriction.

2.1.3 - ANIMER OU PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE EN REGION DES PLANS NATIONAUX D'ACTIONS EN FAVEUR DES ESPECES

Certaines espèces ciblées par les PNA sont particulièrement bien présentes sur le réseau de sites des Conservatoires qui disposent ainsi d'une bonne connaissance de ces espèces.

Les Conservatoires continueront l'animation des PRA qui leur seront confiés (*Maculinea*), proposeront l'animation ou la rédaction de PRA nouveaux (Rôle des genêts) et tiendront leurs données à disposition des autres animateurs.

Ils réaliseront des actions de préservation d'espèces visées par les PRA (Chiroptères, Odonates, Sonneur à ventre jaune, Pélobate brun, Loutre...).

2.1.4 - APPORTER UNE CONTRIBUTION AUX SCHEMAS D'AMENAGEMENT EN FAVEUR DES CONTINUITES ECOLOGIQUES (TVB, SRCE, RER, PLU...)

Le développement des préoccupations et de la prise en compte des corridors et espaces de fonctionnalité implique des positionnements nouveaux pour les Conservatoires. Le souhait est d'abord de voir les sites préservés intégrer les réservoirs de biodiversité de la Trame verte et bleue. Ensuite, les Conservatoires apporteront leur expertise à l'Etat et aux collectivités pour la réalisation et l'application des différents schémas à différentes échelles (pays, commune...). Ils pourront innover en proposant des actions nouvelles de préservation ou de création des corridors biologiques avec les acteurs et usagers des territoires.

2.1.5 - ACCOMPAGNER L'ÉTAT ET LA REGION CENTRE DANS LA CREATION ET LA GESTION DE ZONES PROTEGEES (SCAP, STRATEGIE RNR...)

Protection règlementaire et protection foncière sont très complémentaires et se renforcent l'une et l'autre. Les Conservatoires apporteront leur contribution à la mise en œuvre de la Stratégie de création d'aires protégées de l'Etat et de la stratégie « Réserves naturelles régionales » du Conseil régional du Centre en proposant de nouveaux sites, en accompagnant la mise en œuvre des procédures de classement et en se positionnant pour la assurer la gestion de certains sites classés.

En accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie RNR du Conseil régional du Centre, le Cen Centre pourra assurer l'animation territoriale auprès de propriétaires, privés ou publics, pour la création de réserves naturelles régionales.

2.1.6 - CONTRIBUER A LA PRESERVATION INTEGREE DES ZONES HUMIDES

Les 10^e programmes des Agences de l'eau démontrent des ambitions fortes vis-à-vis de la préservation des zones humides pour leur fonctionnalité et leur biodiversité. Les Conservatoires s'impliqueront dans les SDAGE (élaboration et mise en œuvre), au sein de certaines instances (commissions territoriales, COMINA) et créeront des partenariats avec des syndicats de rivières ou des fédérations de pêche en complément de leurs actions propres de maîtrise foncière.

2.1.7 - PERENNISER ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES ENS DES DEPARTEMENTS

À ce jour, l'ensemble des départements de la région Centre est doté d'une stratégie « Espaces naturels sensibles ». Les Conservatoires poursuivront leur accompagnement dans les réflexions sur ces stratégies. Ils continueront de proposer et d'assurer une gestion déléguée d'espaces naturels sensibles, qu'ils soient propriétés ou non des Conseils généraux.

Ils engageront des démarches avec certains départements, l'Indre notamment, en vue de nouer des partenariats.

2.1.8 - CONTRIBUER EN TERMES D' ACTIONS ET DE DECISIONS A L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE : SINP ET ORB

Le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) ainsi que l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) se mettent en place en région Centre sous l'égide de l'État et du Conseil régional du Centre.

Le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, en lien avec Nature Centre, a de longue date proposé à ces deux partenaires des actions visant à consolider la donnée naturaliste à l'échelon régional comme aide à la décision en termes de politiques publiques.

Le Conservatoire Centre participera, pour les Conservatoires, aux comités de pilotage ainsi qu'aux comités techniques. Il se propose d'assurer des actions en tant que chef de file, coordinateur, pour des réseaux d'observateurs ou des thématiques, insectes notamment.

Le Conservatoire est membre du groupe technique de réflexion sur le nouvel outil naturaliste de gestion des observations mis en place dans le cadre du SINP. Les Conservatoires proposeront à l'Etat et à la Région des actions qui serviront les objectifs d'observation de la biodiversité et de sa valorisation.

2.1.9 - PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PAR DES ACTIONS DE CONSEIL ET D'EXPERTISE NOTAMMENT AUPRES DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DE LA REGION

Les Conservatoires apportent de longue date, aux acteurs des politiques publiques et aux collectivités, des expertises dans l'ensemble de leurs domaines d'activité.

Ils poursuivront dans ce sens par la réalisation d'inventaires, d'expertises, d'études thématiques et de plans de conservation, notamment pour l'Etat et la Région.

2.1.10 - CONTRIBUER A PERENNISER LES DEMARCHES AGRO-ENVIRONNEMENTALES SUR LES TERRITOIRES A ENJEUX

Jusqu'à présent, les Conservatoires se sont essentiellement impliqués dans le montage et l'animation de projets agro-environnementaux, en partenariat avec les chambres d'agriculture. Afin de favoriser la prise en compte d'activités agricoles herbagères extensives en espace rural, les Conservatoires s'impliqueront dans les réflexions dans le cadre de la nouvelle PAC et le prochain programme régional de développement rural (FEADER).

Le Cen Centre poursuivra son action Pasto' Loire avec pour ambition de l'étendre vers d'autres territoires ligériens, tout en se rapprochant des collectivités locales pour diversifier les partenariats et les sources de financements.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Accompagner dans la structuration et la mise en œuvre des grands programmes transversaux (PLGN notamment).	Soumettre des propositions en phase de renouvellement	Fiches réalisées
	Proposer des actions ou répondre aux appels à projets	Actions proposées
Poursuivre et renforcer les implications dans l'animation de sites Natura 2000 aux côtés des collectivités et de l'État	Continuer les missions d'animation sur les sites actuels (vallée de la Loire, vallée du Cher, Champagne berrichonne, Sancerre Sologne, Puys du Chinonais)	Nombre de sites animés Superficies concernées
	Contribuer à l'animation Natura 2000 par le portage de contrats Natura 2000 au nom des propriétaires et la signature de chartes Natura 2000	Nombre de contrats N2000 portés Surface en contrat Surface par hIC ou EIC
	Étudier la prise en compte de l'animation sur des sites croisant les enjeux de positionnement territoriaux des Conservatoires et, le cas échéant, proposer les Conservatoires comme animateur.	Nombre de sites animés Superficies concernées
Animer ou participer à la mise en œuvre en région des plans nationaux d'action en faveur des espèces	Animer le PRA en faveur des <i>Maculinea</i>	Rapports d'activité de l'animation
	Rédiger et animer le PRA Rôle des genêts	Rapports d'activité de l'animation
	Poursuivre les contributions à la mise en œuvre du PRA Chiroptères	Contributions apportées
	Lister les autres PRA dans lesquels apporter des contributions en fonction des espèces présentes sur le réseau de sites des Cen	Liste des PRA Apports effectués
	Porter à connaissance des structures porteuses les données naturalistes des espèces cibles des PNA et PRA	Liste des PRA concernés Données transmises
	Contribuer à la préservation et à la connaissance de ces espèces dans les territoires	Liste des espèces concernées
Apporter une contribution aux schémas d'aménagement en faveur des continuités écologiques (TVB, SRCE, RER, PLU...)	Contribuer à l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique	Nombre de participations
	Faire reconnaître les sites des Conservatoires comme des cœurs de nature de la TVB	Inscription des sites

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Apporter une contribution aux schémas d'aménagement en faveur des continuités écologiques (TVB, SRCE, RER, PLU...)	Contribuer à la mise en œuvre de la TVB dans les territoires (pays, communes, intercommunalités...)	Liste des contributions
	Étudier une meilleure intervention en amont en lien avec les intercommunalités dans le cadre des SCOT	Liste des SCOT concernés
Accompagner l'État et la Région Centre dans la création de zones protégées (SCAP, Stratégie RNR...)	Faire acte de candidature à la gestion de la RNN des Chaumes du Verniller, si possible en partenariat avec la commune de La Chapelle-St-Ursin	Nomination à la gestion de la RNN
	Relancer la tenue des comités de pilotage des APPB dont le Cen Centre est l'acteur moteur	Nombre de comités de pilotage tenus
	Poursuivre la contribution aux réflexions pour la création d'aires protégées en région Centre	Contributions apportées
	Se positionner sur la gestion d'espaces naturels nouvellement protégés réglementairement selon la stratégie d'intervention des Conservatoires	Liste des sites concernés Surfaces
	Assurer un rôle d'animateur territorial auprès des propriétaires concernés pour la création de nouveaux espaces protégés (RNR)	Nombre de territoires animés Nombre de sites classés en RNR
Contribuer à la préservation intégrée des zones humides	Contribuer à l'élaboration et à la révision des programmes des Agences de l'eau	Notes proposées
	Contribuer à la mise en œuvre ou à la révision des documents de planification (SAGE, contrat de bassin..) des actions de préservation des zones humides	Notes proposées
	Contribuer à l'objectif de 20 000 hectares de zones humides acquises via des actions de maîtrise foncière directe ou en créant des partenariats avec d'autres opérateurs fonciers	Nombre de sites acquis Surfaces acquises
	Poursuivre les partenariats avec les Agences de l'eau par la signature de conventions pluriannuelles	Conventions signées
	Développer un partenariat actif avec les syndicats de rivière pour agir sur la préservation et la restauration des zones humides	Liste des syndicats et territoires concernés
	Contribuer à la mise en œuvre d'actions de connaissance et de préservation des mares	Nombre de mares inventoriées Nombre de mares préservées
	Pérenniser et renforcer l'accompagnement des politiques ENS des départements	Contribuer aux schémas ENS départementaux : apport d'éléments de connaissance, participation aux groupes de travail et comité de pilotage

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Pérenniser et renforcer l'accompagnement des politiques ENS des départements	Rester un partenaire privilégié des départements 18-28-37-41 pour la mise en œuvre des schémas ENS au travers du développement de projets et de la gestion des espaces naturels sensibles départementaux	Nombre d'ENS gérés Surface en ENS gérés Conventions ENS signées
	Poursuivre le développement des relations avec le Conseil général du Loiret par l'implication dans le futur schéma des ENS	Partenariat engagés
	Créer des relations partenariales avec le département de l'Indre	Partenariat engagé
Contribuer en termes d'actions et de décisions à l'Observatoire régional de la biodiversité : SINP et ORB	Participer aux comités de pilotage et comités techniques ORB et SINP	Nombre de participations aux comités ENS
	Prendre en charge des actions de chef de file thématique dans le cadre du SINP et de l'ORB	Nomination effective en chef de file
	Contribuer à l'inventaire ZNIEFF et à son actualisation permanente par des propositions régulières de sites	Nombre de sites proposés
	Proposer des actions d'inventaire ou d'atlas cartographiques d'espèces	Nombre d'actions proposées et réalisées
	Transmettre les données collectées par le Cen auprès du SINP et de l'ORB	Données transmises
	Initier en Loir-et-Cher une réflexion des acteurs de l'environnement sur l'échange et la mutualisation des données naturalistes	Rapport d'activité
Participer à la mise en œuvre des politiques publiques de préservation de la biodiversité par des actions de conseil et d'expertise notamment auprès des services de l'État et de la Région	Apporter une expertise technique et scientifique aux services de l'État, de la Région et des autres collectivités sur la déclinaison des politiques publiques relatives à la biodiversité en proposant des expertises, des outils méthodologiques, des retours d'expériences.	Liste des apports
	Expérimenter des méthodes ou des outils de concertation, de gestion ou de suivi.	Liste d'expérimentations
Contribuer à pérenniser les démarches agro-environnementales sur les territoires à enjeux	Poursuivre le montage et l'animation de projets agro-environnementaux sur les territoires à forts enjeux patrimoniaux croisant les objectifs des Conservatoires	Nombre de territoires animés
	Contribuer à l'évaluation des démarches agro-environnementales et aux réflexions sur l'évolution de ces dispositifs, dans le cadre de la nouvelle PAC notamment	Rapport d'activité
	Assurer la pérennité et le développement de Pasto' Loire	Bilan annuel de l'opération

2.2 - Promotion de la biodiversité et sensibilisation des acteurs

2.2.1 INITIER DES DEMARCHES DE CONSEIL A LA GESTION EN FAVEUR DES ESPACES REMARQUABLES

Les Conservatoires souhaitent étudier un développement d'actions en vue d'accompagner les collectivités ou les propriétaires privés dans la gestion d'espaces naturels remarquables à forts enjeux par du conseil. Il s'agirait, sans maîtrise du foncier par les Conservatoires, de conseiller les propriétaires pour qu'ils engagent et mettent en œuvre sur le long terme des actions favorables à la biodiversité sur des espaces remarquables. Une fois ceux-ci engagés, les Conservatoires se retireraient du dispositif, laissant le soin aux propriétaires de poursuivre les actions.

2.2.2 CONTRIBUER A LA SENSIBILISATION DES DECIDEURS ET MOBILISER LA POPULATION SUR LES TERRITOIRES

La biodiversité est un atout pour les territoires. L'objet des Conservatoires est donc de faire comprendre aux décideurs, acteurs et usagers que la préservation des espaces naturels sert le développement et l'attractivité de leurs territoires et ne doit donc pas être perçue comme un frein.

Les Conservatoires accompagnent et sensibilisent les collectivités ou établissements publics dans la mise en œuvre de leurs projets territoriaux.

Ces actions peuvent prendre la forme d'actions de formation des agents territoriaux ou de l'État.

Ils assurent la promotion de la biodiversité depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelle locale pour une meilleure appropriation des principes de préservation durable du patrimoine naturel dans les pratiques quotidiennes.

Ils pourront, avec les collectivités motivées, travailler à l'émergence d'un label reconnaissant ces actions en faveur de la biodiversité ou les faire labéliser dans des cadres existants comme « Nature et Jardin » de Natureparif.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Initier des démarches de conseil à la gestion en faveur des espaces remarquables	Conseiller les communes ou les propriétaires privés dans la gestion des espaces naturels remarquables	Nombre de sites en conseil Superficie de sites en conseil
Contribuer à la sensibilisation des décideurs et mobiliser la population sur les territoires	Développer des actions de sensibilisation des élus, plus particulièrement à destination des conseillers régionaux et généraux (visite d'un site naturel, présentation en commission thématique...).	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre d'élus concernés
	Hiérarchiser et renforcer la participation des Conservatoires aux commissions stratégiques (CDPNS, CRAE, CDOA...)	Liste des commissions Nombre de participations
	Participer aux actions de formation à la préservation de la biodiversité des agents de l'État et des collectivités	Liste des formations données Nombre de personnes touchées
	Initier des actions de formation à la préservation de la biodiversité auprès d'entreprises d'envergure dans le cadre d'opérations de mécénat (UNICEM, EDF etc...)	Liste des entreprises concernées Nombre de personnes touchées

Tableau de l'axe structurant N° 2 et hiérarchisation des actions

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre	Cen 41	Priorité	
Animer les territoires et accompagner les politiques publiques	Accompagner les politiques environnementales du national au local	2.1.1	Accompagner dans la structuration et la mise en œuvre des grands programmes transversaux (PLGN notamment).	Soumettre des propositions en phase de renouvellement	Fiches réalisées	X	X	Courant	
				Proposer des actions ou répondre aux appels à projets	Actions proposées	X	X	Incontournable	
		2.1.2	Poursuivre et renforcer les implications dans l'animation de sites Natura 2000 aux côtés des Collectivités et de l'Etat	Continuer les missions d'animation sur les sites actuels (Vallée de la Loire, Vallée du Cher, Champagne berrichonne, Sancerre Sologne, Puys du Chinonais)	Nombre de sites animés	x			Incontournable
					Superficiers concernés				
				Contribuer à l'animation Natura 2000 par le portage de contrat Natura 2000 au nom des propriétaires et la signature de chartes Natura 2000	Nombre de Contrats N2000 portés	x	x		Incontournable
					Surface en contrat				
					Surface par hIC et/ou EIC				
				Etudier la prise en compte de l'animation sur des sites croisant les enjeux de positionnement territoriaux des Conservatoires et, le cas échéant, proposer les Conservatoires comme animateur.	Nombre de sites animés	x	x		Développement
					Superficiers concernés				
		2.1.3	Animer ou participer à la mise en œuvre en région des plans nationaux d'action en faveur des espèces		Animer le PRA en faveur des <i>Maculinea</i>	Rapports d'activité de l'animation	x		Incontournable
					Poursuivre les contributions à la mise en œuvre du PRA Chiroptères	Contributions apportées	x		Courant
					Lister les autres PRA dans lesquels apporter des contributions en fonction des espèces présentes sur le réseau de sites des Cens	Liste des PRA Apports effectués	x	x	Développement
					Porter à connaissance des structures porteuses les données naturalistes des espèces cibles des PNA et PRA	Liste des PRA concernés Données transmises	x	x	Courant
					Contribuer à la préservation et à la connaissance de ces espèces dans les territoires	Liste des espèces concernées	x	x	Développement
		2.1.4	Apporter une contribution aux schémas d'aménagement en faveur des continuités écologiques (TVB, SRCE, RER, PLU...)		Contribuer à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique	Nombre de participations	x		Incontournable
					Faire reconnaître les sites des Conservatoires comme des cœurs de nature de la TVB	Inscription des sites	x	x	Incontournable
					Contribuer à la mise en œuvre de la TVB dans les territoires (Pays, communes, intercommunalités...)	Liste des contributions	x	x	Développement
					Etudier une meilleure intervention en amont en lien avec les intercommunalités dans le cadre des SCOT	Liste des SCOT concernés	x		Optionnel
		2.1.5	Accompagner l'Etat et la Région Centre dans la création de zones protégées (SCAP, Stratégie RNR...)		Faire acte de candidature à la gestion de la RNN des Chaumes du Verniller, si possible en partenariat avec la commune de la Chapelle-St-Ursin	Nomination à la gestion de la RNN	x		Incontournable
					Relancer la tenue des comités de pilotage des APPB dont le Cen Centre est l'acteur moteur	Nombre de Copil tenus	x		Incontournable
Poursuivre la contribution aux réflexions pour la création d'aires protégées en région Centre	Contributions apportées				x		Courant		
Se positionner sur la gestion d'espaces naturels nouvellement protégés réglementairement selon la stratégie d'intervention des Conservatoires	Liste des sites concernés Surfaces				x	x	Développement		
Assurer un rôle d'animateur territorial auprès des propriétaires concernés pour la création de nouveaux espaces protégés (RNR)	Nombre de territoires animés Nombre de sites classés en RNR.				x		Développement		

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre	Cen 41	Priorité
Animer les territoires et accompagner les politiques publiques		2.1.6	Contribuer à la préservation intégrée des zones humides	Contribuer à l'élaboration et à la révision des programmes des Agences de l'eau	Notes proposées	x	x	Courant
				Contribuer à la mise en œuvre ou à la révision des documents de planification (SAGE, Contrat de bassin,...) des actions de préservation des zones humides	Notes proposées	x	x	Courant
				Contribuer à l'objectif de 20 000 ha de zones humides acquises via des actions de maîtrise foncière directe ou en créant des partenariats avec d'autres opérateurs fonciers	Nombre de sites acquis Surfaces acquises	x	x	Incontournable
				Poursuivre les partenariats avec les Agences de l'Eau par la signature de conventions pluriannuelles inscrites aux programmes des Agences	Conventions signées	x	x	Courant
				Développer un partenariat actif avec les syndicats de rivière pour agir sur la préservation et à la restauration des zones humides	Liste des syndicats et territoires concernés	x	x	Optionnel
				Contribuer à la mise en œuvre d'action de connaissance et de préservation des mares	Nombre de mares inventoriées Nombre de mares préservées	x	x	Développement
				2.1.7	Pérenniser et renforcer l'accompagnement des politiques ENS des départements	Contribuer aux schémas ENS départementaux : apport d'éléments de connaissance, participation aux groupes de travail et comité de pilotage	Nombre de participations aux Comités ENS	x
		Rester un partenaire privilégié des départements 18-28-37-41 pour la mise en œuvre des schémas ENS au travers du développement de projets et de la gestion des espaces naturels sensibles départementaux	Nombre d'ENS gérés Surface en ENS gérés Conventions ENS signées			x	x	Courant
		Poursuivre le développement des relations avec le Conseil général du Loiret par l'implication dans le futur schéma des ENS	Partenariats engagés			x		Courant
		Créer des relations partenariales avec le département de l'Indre	Partenariats engagés			x		Développement
		2.1.8	Contribuer en termes d'actions et de décisions à l'Observation régionale de la Biodiversité : SINP et ORB			Participer aux comités de pilotage et comités techniques ORB et SINP	Nombre de participations aux Comités ENS	x
				Prendre en charge des actions de chef de file thématique dans le cadre du SINP et de l'ORB	Nomination effective en chef de file	x		Développement
				Contribuer à l'inventaire ZNIEFF et à son actualisation permanente par des propositions régulières de sites	Nombre de sites proposés	x	x	Courant
				Proposer des actions d'inventaire ou d'atlas cartographiques d'espèces	Nombre d'actions proposées et réalisées	x	x	Développement
				Transmettre les données collectées par le Cen auprès du SINP et de l'ORB	Données transmises	x	x	Courant
				Initier en Loir-et-Cher une réflexion des acteurs de l'environnement sur l'échange et la mutualisation des données naturalistes	Rapport d'activité		x	Développement
		2.1.9	Participer à la mise en œuvre des politiques publiques de préservation de la biodiversité par des actions de conseil et d'expertise notamment auprès des services de l'État et de la Région	Apporter une expertise technique et scientifique aux services de l'État, de la Région et des autres collectivités sur la déclinaison des politiques publiques relatives à la biodiversité en proposant des expertises, des outils méthodologiques, des retours d'expériences.	Liste des apports	x	x	Développement
				Expérimenter des méthodes ou des outils de concertation, de gestion ou de suivi.	Liste d'expérimentations	x	x	Développement
		2.1.10	Contribuer à pérenniser les démarches agro-environnementales sur les territoires à enjeux	Poursuivre le montage et l'animation de projets agro-environnementaux sur les territoires à forts enjeux patrimoniaux croisant les objectifs des Conservatoires	Nombre de territoires animés	x		Développement
				Contribuer à l'évaluation des démarches agro-environnementales et aux réflexions sur l'évolution de ces dispositifs, dans le cadre de la nouvelle PAC notamment	Rapport d'activité	x		Optionnel
Assurer la pérennité et le développement de Pasto'Loire	Bilan annuel de l'opération			x		Incontournable		
	Promouvoir la Biodiversité et sensibiliser les acteurs	2.2.1	Initier des démarches de conseil à la gestion en faveur des espaces remarquables	Conseiller les communes ou les propriétaires privés dans la gestion des espaces naturels remarquables	Nombre de sites en conseil Superficie de sites en conseil	x	x	Optionnel
				2.2.2	Contribuer à la sensibilisation des décideurs et mobiliser la population sur les territoires	Développer des actions de sensibilisation des élus, plus particulièrement à destination des Conseillers régionaux et généraux (visite d'un site naturel, présentation en commission thématique...).	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre d'élus concernés	x
		Hiérarchiser et renforcer la participation des Conservatoires aux commissions stratégiques (CDPNS, CRAE, CDOA...)	Liste des commissions Nombre de participations			x	x	Nécessaire
		Participer aux actions de formation à la préservation de la biodiversité des agents de l'Etat et des Collectivités	Liste des formations données Nombre de personnes touchées			x		Optionnel
		Initier des actions de formation à la préservation de la biodiversité auprès d'entreprises d'envergure dans le cadre d'opération de mécénat (UNICEM, EDF etc...)	Liste des entreprises concernées Nombre de personnes touchées			x	x	Optionnel

AXE 3 : RESEAU DE SITES, RESEAU D'ACTEURS : INITIER ET CONTRIBUER A DES ACTIONS DE MISE EN RESEAU DES ACTEURS ET DE PARTAGE D'EXPERIENCE

La multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine de la préservation des espaces naturels implique une concertation permanente et le développement d'actions concertées et cohérentes. Le caractère résolument consensuel des Conservatoires et leur politique de concertation les positionnent tout naturellement pour œuvrer en partenariat et complémentarité avec les autres acteurs et jouer, dans certains cas, un rôle moteur de chef de file et de tête de réseau.

3.0 – Bilan et état des lieux de l'intervention

3.0.1 - RESEAU DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

Les Conservatoires en région Centre sont adhérents à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Ils participent très régulièrement aux différentes actions du réseau : conférences techniques thématiques, congrès ou séminaires... En moyenne, 15 salariés et un à deux administrateurs du Cen Centre ont été présents sur ces dix dernières années. Le directeur du Cen Centre, depuis 2003, participe aux conférences des directeurs et aux groupes projets de réflexion fédérale. Jusqu'à la fin de son mandat de présidente du Cen Centre, Ninó-Anne Dupieux a été vice-présidente déléguée à la Loire pour la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Le Cen Centre a été un acteur très investi dans les programmes gérés par la Fédération tels que les projets Life (Tourbières, Pelouses sèches, Loire Nature..) ainsi que dans les évolutions de Loire Nature dans le cadre du Plan Loire.

3.0.2 - RESEAU D'ACTEURS REGIONAUX

Les Conservatoires ont nombre de partenariats avec divers acteurs du territoire en région, dont quelques exemples sont repris ci-dessous :

- Travail collaboratif avec Nature Centre sur l'Observatoire régional de la biodiversité ;
- Le Cen Centre a signé une convention cadre avec le PNR Brenne dont le résultat le plus exemplaire est l'acquisition de l'Étang Massé en 2012 ;
- Des projets en commun sont menés avec certaines chambres d'agriculture (Cher, Loiret, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher) pour l'animation de MAEt ;
- Les partenariats avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage permettent d'assurer une surveillance plus étroite des sites des Conservatoires.

3.1 – Réseau des Conservatoires d'espaces naturels

3.1.1 PARTICIPER ET S'IMPLIQUER DANS LA DYNAMIQUE DE RESEAU DES CEN

Les Conservatoires manifestent leur souhait de cohérence et de dynamique du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Ils s'engagent à promouvoir le réseau des Conservatoires et à s'y investir par la participation aux événements nationaux, congrès et séminaires, et l'implication dans les conférences techniques thématiques (CTT). Les Conservatoires pourront organiser et accueillir de telles journées d'échanges entre salariés et bénévoles. Ils pourront s'impliquer en tant que contributeurs ou animateurs de groupe thématiques (SIG, mares, communication par exemple...).

Les manifestations nationales comme Fréquence Grenouille et Chantiers d'automne seront déclinées en région.

Ils pourront aussi s'impliquer dans les grands programmes structurants de réseau comme autrefois Loire Nature.

3.1.12 ÉLARGIR L'IMPLICATION AU RESEAU DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS ET NOTAMMENT RNF

Les Conservatoires sont également des gestionnaires de réserves naturelles nationales ou régionales : 35 % au niveau national, 25 % des RNN en région Centre et 25 % des RNR.

Le rapprochement national entre les deux réseaux Conservatoires et Réserves est intéressant à reproduire en région Centre. À l'instar d'autres Conservatoires, le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre pourrait constituer un relais fédérateur en région pour les gestionnaires de réserves naturelles.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Participer et s'impliquer dans la dynamique de réseau des Cen	Poursuivre l'implication dans la vie de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et promouvoir l'ensemble du réseau.	Nombre de participants aux évènements de la Fcen
	Prendre en charge l'organisation de conférences techniques thématiques (CTT)	Nombre et thèmes des CTT organisées
	Poursuivre l'implication dans de grands programmes de conservation de la biodiversité communs au réseau des Cen (participation à d'éventuels programmes LIFE portés par la Fédération, poursuite du programme PLGN, animation foncière zones humides bassin Loire-Bretagne...)	Programmes concernés
	Participation aux groupes d'échanges et animation de groupe	Groupes concernés
Élargir l'implication au réseau des gestionnaires d'espaces naturels et notamment RNF	Proposer à RNF d'être la structure relais et interlocuteur régional pour les politiques réglementaires (RNN - RNR)	Identification par RNF
	Pour les salariés affectés à la gestion d'une RN, participer aux réseaux d'échanges de RNF	Nombre de participants aux évènements RNF

3.2 – Réseau d'acteurs régionaux

3.2.1 POURSUIVRE L'ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPECES VEGETALES INVASIVES

La dynamique initiée sur 2007-2013 dans le cadre du Plan Loire grandeur nature vaut d'être poursuivie et surtout concrétisée par des actions opérationnelles en département. Le Cen Centre poursuivra ce travail en collaboration avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien et en complémentarité avec la FREDON Centre (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de la région Centre).

3.2.2 DEVELOPPER L'ANIMATION DU GROUPE MARES EURELIEN A L'ECHELLE REGIONALE

Le travail de mise en réseau des acteurs réalisé en Eure-et-Loir par le Cen Centre a démontré son intérêt. D'autres structures, comme Loiret Nature Environnement par exemple, travaillent sur ce sujet dans d'autres départements.

À l'instar de ce qui se fait dans d'autres régions, le Cen Centre tentera de faire émerger un réseau d'échanges sur la thématique des mares en région Centre.

3.2.3 IMPULSER ET COORDONNER LES ECHANGES SUR LES ACTIONS DE PRESERVATION ET DE CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT EN REGION CENTRE

Cette action s'inscrit dans cet axe en complément de l'objectif de participation au SINP et à l'ORB de l'axe 2. Le travail et les actions sur la connaissance naturaliste résultent, pour être efficaces, d'une œuvre collective et concertée.

Les Conservatoires mettront tout en œuvre pour apporter leur contribution à la mise en réseau des acteurs de la connaissance du patrimoine naturel.

3.2.4 CREER ET FEDERER UN RESEAU D'ACTEURS GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS EN REGION CENTRE

À ce jour, les structures gestionnaires d'espaces naturels, telles que les Départements, associations, communes, parcs naturels régionaux etc, ne sont pas en capacité d'échanger et de mutualiser leurs expériences.

Le Conservatoire Centre souhaiterait faire émerger un réseau d'acteurs en organisant, par exemple, des journées d'échanges techniques.

3.2.5 CONTRIBUER ACTIVEMENT A LA VALORISATION DE LA GESTION ET DE LA CONNAISSANCE DES ESPACES NATURELS EN REGION CENTRE

Toutes actions de communication visant à mieux faire connaître les enjeux de biodiversité et les actions de gestion seront poursuivies et approfondies.

Bien que cité comme auteur associé de « Recherches naturalistes », publié par Nature Centre, le Cen Centre s'est désengagé ces dernières années. Il souhaite s'y réinvestir en contribuant à la production d'articles et, au-delà, en s'impliquant très fortement en partenariat avec Nature Centre, à faire évoluer et à développer la revue.

3.2.6 PARTICIPER ACTIVEMENT AUX ACTIONS DE L'ÉCOPOLE ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION

L'ÉcoPôle de la région Centre poursuit un but de sensibilisation à la biodiversité. Le Conservatoire Centre en est membre et s'impliquera dans les décisions du Conseil d'administration, la vie de l'établissement et proposera des actions.

3.2.7 POURSUIVRE LES PARTICIPATIONS AUX RESEAUX D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

L'éducation à l'environnement représente une place de plus en plus prépondérante dans les politiques publiques. Les Conservatoires sont des acteurs investis de l'éducation à l'environnement par leurs programmes de sensibilisation du grand public et en milieu scolaire.

Ils s'engagent à œuvrer en lien et complémentarité avec les réseaux d'acteurs positionnés dans ce domaine comme le Graine Centre.

3.2.88 RENFORCER ET DEVELOPPER LES PARTENARIATS CONVERGENTS ET COMPLEMENTAIRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE (PNR, CDA, APNE, CBN ETC...)

Les Conservatoires rechercheront à renforcer et structurer des partenariats avec les principaux acteurs du territoire dans une logique de cohérence et de complémentarité d'actions.

Les principaux acteurs sont, sans prétention d'exhaustivité :

- Administrations, établissements publics et collectivités : DDT, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Office national des forêts, Conservatoire botanique national du Bassin parisien, parcs naturels régionaux, muséums de la région (Bourges, Chartres et Orléans notamment) ;
- Associations : associations de protection de la nature fédérées ou non par Nature Centre, CPIE, Maisons de Loire, réseau Chiro Centre ;
- Usagers de la nature : fédérations de chasse et de pêche, comités régional et départementaux de spéléologie ;
- Organismes de recherche : INRA, CNRS, IRSTEA... ;
- Structures socioprofessionnelles : Centre régional de la propriété forestière, chambres d'agriculture.

TABLEAU DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Poursuivre et renforcer l'implication dans la lutte contre les espèces invasives	Poursuivre l'animation du Groupe de travail sur les espèces végétales invasives	Rapports d'activités du GTPI
	Cartographier les espèces invasives sur les sites des Conservatoires (incluant mares, ENS...)	Cartographies produites
	Evaluer dans le temps l'évolution des espèces invasives	Évaluations réalisées
	Coordonner les mesures de gestion pour limiter leur prolifération et assurer une surveillance sur leur mise en œuvre	Mesures appliquées
Développer l'animation du Groupe mares eurélien à l'échelle régionale	Poursuivre l'animation du réseau d'acteurs sur les mares en Eure-et-Loir	Rapports d'activité du réseau Mares
	Initier une démarche de mise en réseau des acteurs sur les mares en région	Création du réseau régional
Créer et fédérer un réseau d'acteurs gestionnaires d'espaces naturels en région Centre	Initier une démarche de mise en réseau des principaux gestionnaires d'espaces naturels en proposant des actions d'échanges et de partage d'expériences et notamment l'organisation d'une journée annuelle d'échanges techniques à destination des gestionnaires d'espaces naturels	Création du réseau Liste des actions réalisées Nombre de journées organisées Thématiques proposées Nombre de participants
Contribuer en termes d'actions et de décisions à l'Observatoire régional de la biodiversité : SINP et ORB (Cf. Axe 2)	Cf. Axe 2, cet objectif et les actions qui en découlent résultent des politiques publiques mais s'appuient sur la mise en réseau d'acteurs	
Contribuer activement à la valorisation de la gestion et de la connaissance des espaces naturels en région Centre	Contribuer avec Nature Centre au développement de « Recherches naturalistes » et en faire une revue régionale de référence sur la connaissance et la gestion de la biodiversité	Évolution de la revue
	Apporter sa contribution aux ouvrages et revues naturalistes régionaux en valorisant les expériences, travaux, études et partenariats menés	Contributions apportées
Participer activement aux actions de l'ÉcoPôle et être force de proposition	Participer aux comités de pilotage et comités techniques	Nombre de participations
	Proposer des actions contribuant aux objectifs de sensibilisation de l'ÉcoPôle	Liste des actions proposées et retenues

Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs
Poursuivre les participations aux réseaux d'éducation à l'environnement	Organiser et rationaliser la participation aux différents réseaux d'éducation à l'environnement (GRAINE Centre, REE37, École et Nature...)	Nombre de participations Rapports d'activité
Renforcer et développer les partenariats convergents et complémentaires avec les acteurs du territoire (PNR, CDA, APNE, CBN etc....)	Recenser les conventions avec les différents organismes et partenaires techniques, identifier les partenaires prioritaires et engager des démarches de conventionnement	Liste des conventions Conventions signées
	Contribuer au renforcement des liens entre les associations de protection de la nature de Loir-et-Cher en développant des partenariats innovants portant sur l'amélioration des connaissances et le renforcement des moyens d'actions en faveur de la préservation de l'environnement	
	Faire vivre, faire évoluer et évaluer les conventionnements	Rapports d'activité

Tableau de l'axe structurant N° 3 et hiérarchisation des actions

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre	Cen 41	Priorité
Initier et contribuer à des actions de mise en réseau des acteurs et de partage d'expérience	Réseau des Cen et des gestionnaires	3.1.1	Participer et s'impliquer dans la dynamique de réseau des Cen	Poursuivre l'implication dans la vie de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et promouvoir l'ensemble du réseau.	Nombre de participants aux évènements de la Fcen	x	x	Incontournable
				Prendre en charge l'organisation de conférence techniques thématiques (CTT)	Nombre et thèmes des CTT organisées	x		Nécessaire
				Poursuivre l'implication dans de grands programmes de conservation de la biodiversité communs au réseau des Cen (participation à d'éventuels programmes LIFE portés par la Fédération, poursuite du programme PLGN, animation foncière zones humides bassin Loire-Bretagne...).	Programmes concernés	x		Incontournable
				Participation aux groupes d'échanges et animation de groupe	Groupes concernés	x		Courant
		3.1.2	Elargir l'implication au réseau des gestionnaires d'espaces naturels et notamment RNF	Proposer à RNF d'être la structure relais et interlocuteur régional pour les politiques réglementaires (RNN - RNR)	Identification par RNF	x		Incontournable
				Pour les salariés affectés à la gestion d'une RN, participer aux réseaux d'échanges de RNF	Nombre de participants aux évènements RNF	x		Courant
Initier et contribuer à des actions de mise en réseau des acteurs et de partage d'expérience	Réseau d'acteur régionaux	3.2.1	Poursuivre et renforcer l'implication dans la lutte contre les espèces invasives	Poursuivre l'animation du Groupe de travail sur les espèces végétales invasives	Rapports d'activités du GTPI	x		Incontournable
				Cartographier les espèces invasives sur les sites des Conservatoires (incluant mares, ENS...)	Cartographies produites	x	x	Optionnel
				Evaluer dans le temps l'évolution des espèces invasives	Evaluations réalisées	x	x	Nécessaire
				Coordonner les mesures de gestion pour limiter leur prolifération et assurer une surveillance sur leur mise en œuvre	Mesures appliquées	x		Nécessaire
		3.2.2	Développer l'animation du Groupe Mares Eurélien à l'échelle régionale	Poursuivre l'animation du réseau d'acteurs sur les mares en Eure-et-Loir	Rapports d'activité du réseau Mares	x		Incontournable
				Initier une démarche de mise en réseau des acteurs sur les mares en région	Création du réseau régional	x		Développement
		3.2.3	Créer et fédérer un réseau d'acteurs gestionnaires d'espaces naturels en région Centre	Initier une démarche de mise en réseau des principaux gestionnaires d'espaces naturels en proposant des actions d'échanges et de partage d'expérience et notamment l'organisation d'une journée annuelle d'échanges techniques à destination des gestionnaires d'espaces naturels	Création du réseau	x	x	Développement
					Liste des actions réalisées			
					Nombre de journées organisées			
					Thématiques proposées			
		3.2.4	Contribuer en termes d'actions et de décisions à l'Observation régionale de la Biodiversité : SINP et ORB (Cf Axe 2)	Cf Axe 2, cet objectif et les actions qui en découlent résultent des politiques publiques mais s'appuient sur la mise en réseau d'acteurs				
		3.2.5	Contribuer activement à la valorisation de la gestion et de la connaissance des espaces naturels en région Centre	Contribuer avec Nature Centre au développement de "Recherches naturalistes" et en faire une revue régionale de référence sur la connaissance et la gestion de la Biodiversité	Evolution de la revue	x		Développement
					Apporter sa contribution aux ouvrages et revue naturaliste régionale en valorisant les expériences, travaux, étude et partenariats menés	Contributions apportées	x	x
3.2.6	Participer activement aux actions de l'EcoPôle et être force de proposition	Participer aux comités de pilotage et comités techniques	Nombre de participations	x		Courant		
			Proposer des actions contribuant aux objectifs de sensibilisation de l'EcoPôle	Liste des actions proposées et retenues	x		Incontournable	
3.2.7	Poursuivre les participations aux réseaux d'éducation à l'environnement	Organiser et rationaliser la participation aux différents réseaux d'éducation à l'environnement (GRAINE Centre, REE37, Ecole et Nature...)	Nombre de participations	x		Nécessaire		
			Rapports d'activité					
3.2.8	Renforcer et développer les partenariats convergents et complémentaires avec les acteurs du territoire (PNR, CDA, APNE, CBN etc....)	Recenser les conventions avec les différents organismes et partenaires techniques, identifier les partenaires prioritaires et engager des démarches de conventionnement	Liste des conventions	x	x	Courant		
			Conventions signées					
			Contribuer au renforcement des liens entre les associations de protection de la nature de Loir-et-Cher en développant des partenariats innovants portant sur l'amélioration des connaissances et le renforcement des moyens d'actions en faveur de la préservation de l'environnement					
		Faire vivre, faire évoluer et évaluer les conventionnements	Rapports d'activité	x	x	Courant		

Sigles et acronymes

AESN : Agence de l'eau Seine Normandie
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
AOT : Autorisation d'occupation temporaire
BE : Bail emphytéotique
BEA : Bail emphytéotique administratif
BDD : Base de données
CA : Conseil d'administration
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien
CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CESER : Comité économique, social et environnemental régional
CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CS : Conseil scientifique
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENS : Espace naturel sensible
FCEN : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
MAE(T) : Mesure agro-environnementale (territorialisée)
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ORB : Observatoire régional de la biodiversité
PAC : Politique agricole commune
PAQ : Plan d'actions quinquennal
PLU : Plan local d'urbanisme
PNA : Plan national d'actions
PNR : Parc naturel régional
RNF : Réserves naturelles de France
RNN-(R) : Réserve naturelle nationale (régionale)
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCAP : Stratégie de création d'aires protégées
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information nature et paysage
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
TVB : Trame verte et bleue
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique